

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 99^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 15 Décembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — **Élargissement de la Communauté économique européenne.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 9563).

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Mitterrand,
Chinaud,
Lajoinie,

Renvoi de la suite du débat.

2. — **Ordre du jour** (p. 9578).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'élargissement de la Communauté économique européenne et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

★ (11.)

M. Jean-François Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement avait pris l'engagement de se prêter à un débat, qui répond à l'attente du Parlement tout entier, sur l'élargissement des Communautés européennes.

De nombreux élus se sont fait l'écho, au cours des derniers mois, des préoccupations et des inquiétudes que suscite cet élargissement dans certaines régions et dans certaines professions. Beaucoup a déjà été dit sur ce sujet, mais l'importance de l'enjeu et la complexité des problèmes justifient, de la part de l'Assemblée nationale, un examen méthodique et serein.

Le nouveau ministre des affaires étrangères est conscient de la responsabilité qui lui incombe d'inaugurer pratiquement ses relations avec l'Assemblée nationale en ouvrant devant elle ce dossier capital. Il entend le faire avec gravité et franchise.

Trois pays ont demandé à rejoindre les Neuf dans leur entreprise de construction de l'Europe.

Des négociations d'adhésion ont été engagées avec la Grèce dès le mois de juillet 1976. Ces négociations longues et minutieuses ont progressé et devraient s'achever vers la fin du premier trimestre de l'an prochain.

Des négociations de même nature ont été ouvertes avec le Portugal le 17 octobre dernier.

Enfin, la candidature de l'Espagne a été présentée le 26 juillet. Cette présentation a fait l'objet d'un avis de la Commission des Communautés; il est en cours d'examen, et, à la lumière de cet avis, le Conseil des Communautés sera appelé à se prononcer, lorsque les informations dont il disposera lui paraîtront suffisantes, sur le principe de l'ouverture des négociations.

Chacune de ces trois négociations fait donc l'objet d'un processus distinct. Le calendrier, la problématique, les méthodes diffèrent d'un pays à l'autre. Il n'en est pas moins vrai qu'à travers ces différentes demandes d'adhésion, c'est un problème d'ensemble qui est posé à la France et à ses partenaires. Sans oublier le caractère spécifique des questions que l'adhésion de chacun de ces pays nous pose, c'est sous une forme globale que je les traiterai en ouvrant le dossier devant vous.

Une première remarque s'impose d'emblée : quelle que soit la gravité des problèmes économiques et sociaux posés par l'élargissement de la Communauté, et je ne les sous-estime pas, la question fondamentale est d'ordre politique.

Car la dimension politique est essentielle dans toute grande entreprise, et l'organisation de l'Europe est la grande entreprise des Européens en cette fin du *xx*^e siècle. Affaiblie par ses discussions, diminuée par son déclin démographique, dépendant pour son approvisionnement en matières premières de fournisseurs bien décidés à ne tenir compte que de leurs propres intérêts.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. ... l'Europe ne défendra ses valeurs, sa civilisation et son indépendance, elle ne progressera et ne s'affirmera que si, dans le respect rigoureux de la personnalité de toutes les nations qui la composent, elle rassemble ses forces et forge son organisation.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très juste !

M. le ministre des affaires étrangères. Cette entreprise européenne, nous l'avons engagée en 1950. A six. Pourquoi ? Non parce qu'il était plus facile ou plus profitable de limiter l'effort à un petit nombre de pays proches et nantis, mais parce que la France, qui en prit l'initiative, à l'époque, et l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg qui répondirent à son appel, furent les seules nations à relever alors le défi de l'histoire.

Mais, dès 1957, dans le préambule du traité de Rome, l'élargissement était inscrit au fronton de l'édifice.

C'est le succès de nos premiers efforts, qui incita trois pays de l'Europe du Nord à demander leur adhésion, des pays que nous aurions d'ailleurs accueillis dès l'origine s'ils l'avaient souhaité, mais ils avaient préféré attendre pour voir. Nous les avons admis en 1972, bien que certains pays fussent des concurrents redoutables pour quelques secteurs décisifs de notre économie, bien que l'un d'entre eux, ouvert sur le grand large, entretint avec les pays qui avaient constitué son empire colonial une solidarité privilégiée, à laquelle il n'était manifestement pas prêt à renoncer et bien que l'adhésion de ces trois pays nordiques dût à l'évidence diminuer l'influence de la France dans la Communauté.

Nous les avons accueillis, en dépit de ces difficultés, parce que la construction européenne aurait perdu son sens si, au nom d'une vision égoïste et limitée, l'Europe s'était amputée d'une partie intégrante d'elle-même ; si, tout en recherchant son union elle avait scellé sa division. Les raisons qui motivèrent l'élargissement de 1972 tiennent en définitive en une seule phrase : sans ces pays, l'Europe n'est pas complètement elle-même.

Eh bien, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement vous dit aujourd'hui que sans la Grèce, sans le Portugal, sans l'Espagne, qui lui tendent la main et lui lancent un appel, l'Europe de demain ne serait pas l'Europe.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Si, par égoïsme, par réflexe de riche, par souci plus ou moins avoué de constituer un club de privilégiés, la Communauté rejetait la candidature de ces pays qui ont besoin d'elle et qui font, depuis l'origine de son histoire, partie de sa chair et de son esprit, elle tournerait le dos aux idéaux dont elle se réclame.

La construction de l'Europe cesserait d'être une cause de progrès et de justice, et l'égoïsme auquel elle aurait cédé se retournerait contre elle.

Car les raisons politiques que nous avons d'accueillir les trois pays méditerranéens sont évidentes. Elles concernent la solidarité politique, la cohésion culturelle et le rayonnement mondial de l'Europe.

Le plan politique d'abord : dès 1965, le général de Gaulle déclarait : « Rien n'est plus logique aujourd'hui que de constituer un marché commun européen avec des pays qui sont voisins entre eux : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, un jour, probablement, l'Angleterre, un jour aussi l'Espagne, peut-être d'autres ; voilà un fait géographique qui est devenu aussi un fait économique. »

A son tour, en 1972, le président Pompidou déclarait : « Je suis partisan de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun et je souhaite qu'elle puisse se faire le plus tôt possible tout en sachant qu'il y a encore des difficultés économiques et des objections politiques chez certains. »

Car toute perspective était alors bouchée tant que les candidats éventuels demeuraient sous des régimes politiques autoritaires, incompatibles avec le fonds commun des valeurs démocratiques qui constitue l'âme même de toute construction européenne. D'ailleurs, aucun des membres de la Communauté n'aurait admis d'accueillir en son sein un de ces régimes-là.

Depuis lors, l'Europe entière a salué le courage et la maturité des peuples grec, portugais et espagnol qui ont permis à ces nations d'entrer dans le cercle des démocraties. Tous les responsables politiques de ces pays, qui travaillent actuellement pour y consolider la démocratie, voient dans l'adhésion à la Communauté économique européenne l'un des principaux moyens de rendre irréversible cette évolution politique.

Car ce ne sont pas seulement les Gouvernements de ces pays qui demandent l'adhésion. C'est l'ensemble des partis politiques, notamment en Espagne, qui formulent cette requête. Ce sont trois peuples qui s'adressent à nous. En un temps où, à travers le monde, la démocratie, telle que nous la concevons, recule plutôt qu'elle ne progresse, prendrions-nous la responsabilité d'en compromettre les chances chez de proches voisins ? La façon dont la France a répondu à cette question, pour l'Espagne, dans les années trente, a laissé dans notre âme collective des souvenirs amers, qui nous dictent aujourd'hui une conduite plus courageuse et — pourquoi ne pas le dire ? — plus généreuse.

M. Pierre-Bernard Cousté. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. L'élargissement se justifie ensuite par des considérations culturelles. Tout le monde reconnaît, en effet, que les trois pays candidats sont partie intégrante de la culture européenne, mais il faut aller plus loin.

La culture n'est pas statique. Elle ne se limite pas à la préservation d'un acquis historique. Elle est une création continue. Or l'Europe n'a été vraiment créatrice que dans les phases de son histoire où elle a su, dans l'ordre de l'esprit, faire la synthèse des courants qui la composent : les lumières venues du Sud, les forces émanant du Nord. Une Europe moderne et créatrice doit, une nouvelle fois, unir ses rivages.

Pour ce qui est du rayonnement de l'Europe enfin, les trois candidats ont, en Amérique latine, en Afrique et en Orient, où les positions européennes sont de plus en plus concurrencées, un capital d'influence et de sympathie et des possibilités de coopération qui ne peuvent que soutenir et étendre le rayonnement de l'Europe.

Posons-nous d'ailleurs une question : est-il imaginable que ce soit le refus de la France qui conduise à l'exclusion des pays méditerranéens ?

La France qui, par le voisinage, la culture et la langue, entretient avec ces pays des relations beaucoup plus étroites que tous les autres pays de la Communauté ?

La France qui a apporté à la renaissance de leur démocratie une sympathie agissante ?

La France dont le refus, parce qu'il serait incompréhensible, entraînerait dans ses relations avec ces trois pays une blessure qui serait sans doute difficile à guérir ?

La France, enfin, qui a intérêt à ce que l'Europe, trop nordique jusqu'ici, soit rééquilibrée vers le Sud ?

Certes, parce qu'ils sont méditerranéens, les trois candidats sont, à certains égards, des concurrents pour nous. Et il y a incontestablement matière à des mesures de protection et d'adaptation de toute sorte qui devront être prises. Mais sur des points essentiels, ces pays peuvent nous aider à faire évoluer l'Europe vers des conceptions et des attitudes plus proches des nôtres.

S'il faut savoir affronter l'isolement pour défendre une cause juste et généreuse ou quand il y va de l'indépendance nationale, la solitude qu'entraînerait un refus opposé aux candidatures de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne et condamné par nos partenaires unanimes, serait un isolement médiocre, celui d'une France égoïste reniant ce qu'elle a de meilleur en elle.

Mesdames, messieurs les députés, je sais que, parmi les orateurs inscrits dans ce débat, beaucoup ne contestent pas la vocation européenne des pays candidats. Mais leurs déclarations antérieures font apparaître des réserves : la France aurait, avant toute négociation, donné un accord qui la priverait par avance de toutes les garanties qu'exige la situation spécifique de ces pays.

On accuse le Gouvernement d'avoir donné aux nouvelles candidatures, en particulier à celle de l'Espagne, un « oui » hâlif. Qu'on me permette d'affirmer qu'il n'en est rien. Le Président de la République a fait, au nom du pays, une réponse de principe. Il a jugé que l'intérêt supérieur de la France lui commandait, précisément parce que ses intérêts étaient plus concernés que ceux de nos partenaires, d'être la première à faire connaître qu'elle était prête à accueillir les nouveaux arrivants.

Mais la réponse ainsi donnée est conditionnelle. Je m'explique sur ce point, essentiel à la fois pour ceux qui, en France, ont des préoccupations et des craintes et pour les pays qui ont demandé leur adhésion.

L'article 237 du traité de Rome fixe la procédure applicable à l'examen de toute candidature. Cette procédure comporte plusieurs étapes. La première est purement formelle; le Conseil enregistre la demande d'adhésion. La deuxième s'ensuit: la Commission examine la candidature et formule un avis. C'est à partir de la troisième étape — et nous allons en venir là avec l'Espagne — que le Conseil, s'il se juge suffisamment informé, décide l'ouverture de cette négociation.

C'est alors, c'est-à-dire après et non avant cette décision de principe d'ouvrir une négociation, que sont définies les conditions de la négociation, sur la base des positions de chacun des partenaires de la Communauté et de l'avis soumis par la Commission.

C'est cette procédure qui a été suivie pour le premier élargissement, ainsi que pour la Grèce et le Portugal. C'est celle qui sera suivie pour l'Espagne.

Dans quel esprit ?

Le Gouvernement a déclaré qu'il était favorable à l'élargissement et donc à l'ouverture de négociations qui, seules, peuvent montrer si l'élargissement est possible à des conditions satisfaisantes.

Il ne s'agit pas de poser des conditions que nous saurions, par avance, impossibles à remplir ou qui auraient pour effet de reporter l'adhésion à une date si lointaine qu'elle en perdrait toute signification politique ou économique. Le « oui » que nous avons donné n'est pas hypocrite.

Il s'agit, en sens inverse, de reconnaître que l'adhésion de la Grèce, du Portugal et surtout de l'Espagne pose des problèmes et comporte des risques pour certains secteurs de notre économie ou pour certaines régions, que pour surmonter les uns et résoudre les autres, des précautions seront nécessaires, des adaptations devront intervenir, des protections être établies.

Je le dis très ouvertement: des solutions devront être trouvées, des conditions, aussi bien communautaires que nationales, devront être remplies, des délais et des transitions devront être ménagés. Les négociations dureront le temps qu'il faudra pour aboutir à un résultat satisfaisant.

M. Roger Chénaut. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nul ne peut préjuger, à ce stade, les résultats de la négociation, et ce serait à coup sûr affaiblir la position de la France que d'accrediter l'idée qu'elle sera accommodante, alors que tout l'incite à la vigilance dans la discussion à proportion même de la bienveillance dont elle a fait preuve dans l'accueil.

Ayant évoqué les considérations de principe qui justifient aux yeux du Gouvernement l'attitude positive qu'il a manifestée, je voudrais maintenant, mesdames et messieurs les députés, ouvrir devant vous le dossier des chances et des risques que comporte l'élargissement, c'est-à-dire le dossier économique et social de l'adhésion. Je tirerai ensuite les conséquences de cet élargissement sur le fonctionnement des institutions de la Communauté économique européenne.

En ouvrant ce dossier économique, je voudrais rappeler qu'il existe déjà entre la Grèce, le Portugal et l'Espagne, d'une part, et la Communauté, d'autre part, des accords particuliers signés dans le passé.

Ces accords, qui tenaient compte du niveau de développement encore peu élevé des Etats concernés, ont été construits sur des bases volontairement déséquilibrées, et cela est particulièrement vrai pour l'Espagne. L'accord commercial de 1970 conclu avec ce pays lui ouvre libéralement le marché de la Communauté, sans que celle-ci bénéficie de la réciprocité sur le marché espagnol. Mais aujourd'hui, la croissance économique de l'Espagne, le potentiel industriel qu'elle a acquis, ont modifié profondément les conditions dans lesquelles cet accord avait été conçu, et la situation qui en découle conduit à deux constatations.

La première est que la base de nos relations économiques avec les trois pays en cause doit changer. La pire des formules, celle qui serait de loin la plus défavorable à nos intérêts économiques, serait le maintien du *statu quo*.

La deuxième constatation est que de très larges secteurs de notre économie se trouvent déjà ouverts à la libre concurrence des productions des trois pays candidats. Le fait nouveau de l'élargissement, n'est pas — à l'exception, bien sûr, de l'agriculture — l'ouverture du marché européen à la concurrence des pays candidats, mais au contraire l'ouverture des marchés grec, portugais, et espagnol aux industries et à l'économie de la Communauté.

C'est en ayant ces constatations à l'esprit qu'il faut engager toute réflexion sur les conséquences que peut avoir l'élargissement dans le domaine industriel, avant d'en examiner les conséquences sur le plan de l'agriculture.

Notre industrie d'abord. Je crois qu'il n'est pas contestable qu'au total les conséquences de l'élargissement sur ses perspectives de développement seront positives. Quatre raisons justifient cette confiance.

D'abord, la constatation que je faisais il y a un instant que l'essentiel du chemin a déjà été parcouru; avec la Grèce et le Portugal, nous sommes dans un régime de libre-échange total; des abaissements unilatéraux de droits de douane ont été accordés à l'Espagne à concurrence de 40 à 60 p. 100 et la contrepartie que nous avons obtenue ne dépasse pas 25 p. 100. Comment avons-nous supporté cette concurrence? Bien, sous réserve d'exceptions dont je ne prétends sous-estimer ni le sérieux ni la gravité, et on peut dire que le choc espagnol a déjà eu lieu.

Deuxième raison: la situation comparative des industries est à l'avantage de l'industrie de la Communauté, plus puissante, plus moderne, plus dynamique, et, en particulier de l'industrie française. La meilleure preuve en est que le souci de ces pays candidats est de maintenir le plus longtemps possible la protection dont ils bénéficient aujourd'hui. Nous aurions intérêt, en ce qui nous concerne, à ce que, sur le plan industriel, la période transitoire fût la plus courte possible, de façon que nos industries prennent position le plus vite possible sur ce marché nouveau des 54 millions d'hommes, qui est, de surcroît, en rapide développement. C'est d'ailleurs, cette revendication que nos industriels formulent.

La troisième raison est que la place que nous pouvons prendre sur ces marchés méditerranéens, nous l'occuperons d'autant plus facilement que l'élargissement entraînera la réduction de l'écart qui existe aujourd'hui entre les charges de production, qu'elles soient salariales ou sociales, une harmonisation progressive des régimes fiscaux, un alignement des aides nationales sur les normes communautaires réalisé sous le contrôle des institutions de la Communauté. Il en résultera une égalisation, progressive il est vrai, mais certaine, des règles de la concurrence.

Il est vrai que des problèmes se posent dans certains secteurs de notre industrie, en particulier dans la sidérurgie, la construction navale et le textile.

M. André-Georges Voisin. C'est exact !

M. le ministre des affaires étrangères. Par rapport à ces secteurs, des précautions devront être prises, et elles le seront. Il convient tout d'abord d'instituer une garantie, sous la forme d'une clause de sauvegarde, afin de porter remède, pendant la période de transition, à des situations d'urgence.

Ensuite, des disciplines ont été ou seront instaurées par la Communauté dans ces secteurs. C'est le cas de la sidérurgie, qui commence à être celui de l'industrie du textile, ce devra être tôt ou tard le cas de la construction navale, et il y a intérêt à ce que l'Espagne, la Grèce et le Portugal soient insérés dans ce mécanisme de discipline et d'organisation de ces secteurs en difficulté.

Enfin, la rénovation de l'appareil technologique et industriel dans ces secteurs en difficulté s'impose de toute façon à la France: cette rénovation devra être réalisée, et l'élargissement du Marché commun n'est qu'une raison supplémentaire de l'entreprendre.

Cet élargissement me paraît donc très objectivement constituer une chance pour notre industrie.

La situation est différente pour l'agriculture.

Les perspectives sont cependant moins sombres que certains veulent bien le dire ou le penser et, pour peu que les mesures appropriées soient prises, les perspectives agricoles de l'élargissement du Marché commun sont, au total, assez encourageantes.

Il faut, pour avoir une vision complète et exacte de ce secteur et des incidences qui pourraient l'affecter, distinguer les produits agricoles tempérés d'une part, et les produits méditerranéens de l'autre.

Nos productions des régions tempérées bénéficieront de l'élargissement du Marché commun. D'abord parce qu'il existe des besoins de la part des pays candidats dans certains secteurs —

essentiellement ceux des céréales et de la viande bovine. L'Espagne, par exemple, est fortement déficitaire en céréales fourragères. A l'heure actuelle, elle s'approvisionne aux Etats-Unis, notamment en maïs, et son adhésion entraînera, comme il est normal, l'application de prélèvements sur ces importations venues de l'extérieur et l'incitera à s'approvisionner en France, à condition que nous soyons en état de lui fournir ce dont elle a besoin, ce qui, au stade actuel, n'est pas encore évident. Mais ce qui se produira en toute hypothèse, c'est que les producteurs de maïs du sud-ouest de la France qui, aujourd'hui, expédient leur production vers le fin fond de l'Allemagne ou l'extrême sud de l'Italie, trouveront à portée un marché pour écouler leur production avec des frais de transport moindres.

Quant aux autres produits tempérés, il est vrai que les pays candidats subviennent aujourd'hui pour l'essentiel à leurs besoins : il n'apparaît pas, à la lecture des statistiques, que l'élargissement nous fournisse pour ces produits des marchés importants. Sur ce point, je ne suis pas sûr que les évaluations soient éclairantes et nous instruisent réellement sur ce qui peut se passer, et cela pour deux raisons.

La première est que l'élargissement favorisera l'élévation du niveau de vie dans les pays candidats et que leur consommation, de ce fait, augmentera et se diversifiera. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer à l'exemple italien. L'Italie, en 1958, était à peu près autosuffisante. Vingt ans après, du fait de sa participation à la Communauté économique européenne, de la très forte hausse de la consommation en produits alimentaires, et en dépit des progrès très sensibles que l'agriculture italienne a fait dans la même période, elle n'a pas pu répondre aux besoins nouveaux qui se sont manifestés. C'est ainsi que, pour les produits de l'élevage, les ventes de la France à destination de l'Italie sont passées de 210 millions de francs, en 1965, à 450 millions de francs en 1977. La progression est du même ordre pour les céréales.

Je ne dis pas, naturellement, que nous connaissons en Espagne une évolution parallèle. Mais il y a là une tendance qui a toutes les chances de se reproduire dans nos relations avec ces pays.

La deuxième raison est que l'adhésion obligera l'Espagne à appliquer la préférence communautaire pour l'achat des aliments du bétail. De ce fait, ses coûts de production auront tendance à s'aligner sur les nôtres : nous tirerons ainsi le plein bénéfice de notre meilleure productivité.

M. André Soury. Comme l'Allemagne !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous y viendrons lorsque nous parlerons des montants compensatoires, car tel est le problème que vous évoquez.

M. André Tourné. En effet !

M. le ministre des affaires étrangères. Pour ces productions tempérées, la situation se présente donc de façon favorable. Je me suis efforcé d'ailleurs d'en donner un tableau objectif et, par conséquent, nuancé en faisant état des secteurs aujourd'hui autosuffisants mais qui, demain, pourront s'ouvrir.

Mais il est, au contraire, des secteurs dans lesquels l'élargissement apparaît comme un danger. Il s'agit essentiellement du vin, des fruits et des légumes, secteurs que l'on s'est habitué à désigner globalement sous l'appellation d'agriculture méditerranéenne, bien qu'il s'agisse de produits dont la zone de production n'est pas strictement limitée à la zone méditerranéenne.

Quel est pour ces productions le danger ? Quels sont les moyens dont nous disposons pour le conjurer ?

Je remarquerai d'abord que les difficultés que l'on peut prévoir ne concernent nullement l'ensemble de notre production légumière et fruitière, mais seulement certains secteurs.

Incontestablement, le problème le plus sérieux, c'est celui du vin. Il existe déjà dans la Communauté actuelle, et le Gouvernement n'a pas attendu que se précisent les perspectives d'élargissement pour demander au Conseil des Communautés de s'en saisir et de prendre les mesures nécessaires à l'organisation de ce marché. La proximité de l'élargissement a cependant provoqué l'accélération de ces travaux, voire leur aboutissement.

Un premier succès important a été obtenu : il s'agit de l'acceptation par le conseil des ministres de la Communauté du principe de l'institution d'un prix minimum pour le vin, revendication ancienne de la France qui, jusqu'à présent, n'avait pu être satisfaite. Pour autant, je ne sous-estime pas les difficultés qui restent à surmonter pour que le mécanisme s'inscrive effectivement dans la réalité. Mais je donne à l'Assemblée l'assurance que la France veillera à ce que les travaux engagés soient menés à bonne fin dans de très brefs délais.

S'agissant des productions de fruits et de légumes, qui seront, elles aussi, menacées par les nouvelles adhésions, nous veillerons à ce que des mesures tout aussi efficaces soient prises. Elles

devront comporter à la fois le renforcement des mécanismes communautaires, l'adaptation de notre capacité de production, et, enfin, la mise en place de mécanismes de transition qui sont particulièrement importants.

Le renforcement des mécanismes communautaires doit d'abord s'effectuer aux frontières de la Communauté de telle sorte que la préférence communautaire s'applique pleinement. Jusqu'à présent, peu de choses ont été faites, mais des mécanismes indispensables seront instaurés pour assurer le respect des prix de références, mécanismes assortis de droits correcteurs qui garantiront que la préférence communautaire s'exercera de façon effective.

Dans les échanges entre les Etats membres, des mécanismes devront aussi être mis en place pour assurer la régulation du marché. Plusieurs techniques peuvent être envisagées. Le prix minimum est l'un de ces mécanismes. D'autres procédés existent, comme celui des achats publics qui compléterait les retraits souvent pratiqués dans le passé.

En vérité, aucune de ces techniques n'est totalement satisfaisante en raison même du caractère particulier de ces produits périssables. Il n'est cependant pas possible d'y renoncer et le Gouvernement se donnera pour tâche de les compléter, de les améliorer et de les rendre plus efficaces.

Renforcer les mécanismes communautaires n'aurait pas de sens si, parallèlement, nous n'adaptions pas notre appareil de production aux conditions nouvelles du Marché commun élargi. A cet égard, le Marché commun élargi offrira des débouchés nouveaux à certaines de nos productions fruitières et légumières, en particulier aux légumes verts et aux pommes. Pour les poires et pour les pêches, il conviendra d'encourager la production de nouvelles variétés que ne produisent pas assez ou pas encore nos partenaires méditerranéens. Dans ce secteur-là aussi, nous avons, en dépit de ce que pensent certains, une chance à saisir, pour peu que notre agriculture fasse l'effort de productivité, de recherche et de diversification qu'elle est, j'en suis persuadé, capable et désireuse d'accomplir.

Le Gouvernement est résolu à l'aider dans cette voie. C'est l'esprit même de la loi d'orientation que le Président de la République avait annoncée dans son discours de Vassy et que le ministre de l'agriculture a exposé hier à l'Assemblée. C'est sur cette base que nos agriculteurs et leurs organisations devront agir, pour améliorer leurs structures, développer la qualité et la variété de leurs produits, de façon à la fois à surmonter le risque et à saisir la chance que constitue l'élargissement du Marché commun et à faire de l'agriculture française « l'agriculture de conquête » qu'elle doit devenir.

Bien sûr, pour effectuer ces adaptations, il faudra un certain délai. C'est à ce besoin que répondront les mesures de transition.

Elles devront d'abord être suffisantes quant à leur durée. Pour le Portugal, un accord avec les autorités portugaises elles-mêmes s'esquisse, sur la base d'une période transitoire de dix ans. C'est cette même durée de dix ans que la Commission recommande pour l'Espagne.

Mais les mesures de transition devront aussi être suffisantes quant à la protection qu'elles assureront et comporter à cet égard un dispositif complet et efficace : des mécanismes correcteurs, des calendriers d'importations précis et, enfin, une clause de sauvegarde dont nous veillerons à ce que le déclenchement s'opère de façon efficace et rapide.

L'élargissement peut donc être une chance pour notre industrie. (*Exclamations sur les bancs des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Antoine Porcu. Oh ! les sidérurgistes apprécieront.

M. le ministre des affaires étrangères. Il peut présenter des aspects positifs pour notre agriculture, mais il doit être envisagé aussi dans sa dimension régionale.

Deux régions, le Sud-Ouest et le midi languedocien, supporteront directement l'impact du changement. Que peut-on attendre ?

Il existe aujourd'hui, à n'en pas douter, un problème du grand Sud-Ouest, et l'élu que je suis le reconnait mieux que quiconque. Mais ce problème a un nom. Il s'appelle éloignement et isolement. Ces régions sont loin des grands axes de communication et d'activité économique que sont le Rhin, le Rhône, la Seine : elles constituent une sorte de bout du monde.

Or l'élargissement aura précisément pour conséquence de changer cette situation.

M. Antoine Porcu. La Lorraine est près du Rhin et pourtant vous la transformez en ruines.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne répondrai pas aujourd'hui sur ce thème de la Lorraine qui pose des problèmes d'adaptation sectorielle.

M. Antoine Porcu. La situation de la Lorraine est la conséquence du Marché commun.

M. le président. Monsieur Porcu, laissez parler M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Et ce n'est pas en tournant le dos au monde moderne que nous en préserverons les chances. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

L'élargissement de la Communauté transformera le Sud-Ouest en voie de passage, en zone d'échanges. Le dynamisme économique d'une Espagne et d'un Portugal désormais ouverts à l'Europe lui offriront enfin le stimulant qu'il attend depuis longtemps. Et il serait paradoxal que les élus de ces régions, qui dénoncent depuis tant d'années l'isolement, refusent de voir les chances que cette situation nouvelle apportera aux régions auxquelles ils sont si attachés.

Pour saisir cette chance, ces régions doivent consentir un effort important de rénovation, et ce avec l'aide de l'Etat. C'est précisément pour ce motif que le Gouvernement a décidé la mise en place d'un plan de dix ans qui aidera cette partie de la France riche en hommes et en ressources à ne plus redouter mais, au contraire, à préparer avec résolution son avenir. Les autres régions qui seraient affectées par l'élargissement — j'en prends l'engagement — ne seront pas oubliées dans cet effort d'adaptation.

Reste à examiner un dernier problème, celui de l'incidence de l'élargissement sur les institutions de la Communauté et sur leur fonctionnement.

Il est vrai que l'entrée de trois nouveaux pays dans cette communauté de Neuf posera toute une série de problèmes complexes. C'est pourquoi le Président de la République a suggéré et obtenu, lors du Conseil européen du 5 décembre, la constitution d'un comité de trois sages, dont un Français éminent que je tiens à saluer.

Je rappelle que le mandat des sages circonscrit leurs réflexions au cadre institutionnel défini par les traités. C'est à l'intérieur de ce cadre que des solutions doivent être trouvées par des aménagements pratiques. Il n'est pas question de généraliser, contrairement à ce que certains insinuent, la règle du vote à la majorité.

La position de la France est parfaitement claire. Elle veillera au respect des traités et de l'interprétation qui en a été faite jusqu'ici.

Beaucoup peut être fait, dans le cadre de ces textes, pour alléger les procédures et accroître l'efficacité des méthodes de travail, jusqu'au niveau du quotidien. Tous ceux qui participent aux travaux de Bruxelles le reconnaissent : le problème n'est d'ailleurs pas lié à l'élargissement. Même à six, la machine était lourde, et je ne pense pas qu'il existe un seuil à partir duquel la Communauté cesserait de fonctionner. L'élargissement est au contraire un moment privilégié pour porter une appréciation critique sur le fonctionnement de la Communauté.

L'édifice institutionnel est solide, si solide que nous voyons les pays frapper à sa porte les uns après les autres. Il est clair que l'institution du Conseil européen, à l'instigation de la France, l'a pourvu, en outre, d'une instance de direction, qui a démontré qu'elle avait la capacité d'initiative et de décision nécessaire.

La gestion de la Communauté, même élargie, est perfectible pourvu qu'une volonté politique s'y applique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous avais annoncé mon intention d'ouvrir devant vous le dossier de l'élargissement, avec gravité et franchise. Je me suis efforcé de vous exposer les principales données du problème dans cet esprit. Je n'ai pu naturellement en traiter tous les aspects qui peuvent préoccuper tel ou tel orateur. Mais je me réserve, bien entendu, de répondre à la fin du débat aux questions qui me seront posées.

Le ministre des affaires étrangères, s'il est par position tourné vers les réalités extérieures, n'ignore pas les problèmes intérieurs de l'économie et de la société françaises. D'abord, parce qu'il est membre d'un Gouvernement, dont il est solidaire et dont la responsabilité ne se divise pas. Ensuite, parce que la présence de la France à l'extérieur et son rayonnement ne sont, en définitive, que le reflet de sa force et de son dynamisme intérieur. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Enfin, parce que mes responsabilités d'élus local me rendent particulièrement sensible aux conséquences intérieures de nos choix diplomatiques.

Mais, pas plus que pour les régions méridionales directement affectées par l'élargissement que pour le pays tout entier, nous ne devons faire preuve de pessimisme et sous-estimer les ressources humaines, la capacité d'adaptation et d'effort qui sont les nôtres.

Nous sommes certainement nombreux, dans cette enceinte, à nous souvenir du temps où la France était faible et où elle doutait de sa capacité à affronter d'éventuels partenaires qui, eux-mêmes, doutaient d'elle. C'est désormais une vérité historique que de reconnaître que la France a pu jouer le rôle qui lui revenait dans la construction de l'Europe et rendre son économie compétitive.

Cette construction marque que la France n'a cessé d'imprimer à la construction européenne, dont l'initiative lui revient et dont elle n'a cessé de guider les démarches, il convient de la maintenir et de la développer dans l'intérêt même de l'Europe.

De quelle Europe ?

Une Europe acceptant ses frontières historiques et donc ouverte à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne, dont l'adhésion, je tiens à l'affirmer, n'est pas subie mais voulue et choisie.

Une Europe accueillante, au-delà de ses rivages, aux Etats en voie de développement qui lui sont associés, et notamment à ceux de l'Afrique si proche de nous par les affinités de la géographie, de l'économie et du cœur.

Une Europe organisée, qui ne s'abandonnera pas à la facilité dissolvante d'un libre-échange mercantile, mais qui, comme la France l'a toujours jugé nécessaire depuis les premiers jours de la première négociation en 1956, s'écartera des politiques communes destinées à organiser la solidarité et à concourir au développement de son économie.

A cet égard, deux initiatives de première importance ont été prises dans un récent passé.

D'une part, la constitution d'un Conseil européen qui réunit trois fois par an les chefs d'Etat et de Gouvernement. La mise en place de ce conseil constitue une étape importante de la construction européenne en créant, au niveau le plus élevé, un organe exécutif qui a démontré qu'il avait la capacité de décider et d'agir.

D'autre part, la création d'un système monétaire européen, adopté à Bruxelles le 5 décembre dernier. Il constitue dans le domaine économique une étape décisive parce qu'il créera les conditions d'une stabilité monétaire indispensable à la croissance de notre économie et au développement de l'emploi. Ce système a déjà remporté un succès important : l'adhésion de l'Italie vient de démentir le pessimisme de ceux qui voulaient d'entrée de jeu minimiser la portée de l'accord du 5 décembre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

L'instabilité monétaire a été, dans les années récentes, la menace la plus grave qui a pesé sur l'Europe. Elle en a été le talon d'Achille. Elle a conduit notamment à l'institution de ces montants compensatoires monétaires, dont il faut savoir qu'ils ont pesé lourdement sur les revenus de nos agriculteurs et qu'ils ont remis en cause l'unité du Marché commun.

A cet égard, la stabilité monétaire que l'on est en droit d'attendre des récentes décisions de Bruxelles permet d'espérer que ces désordres ne se reproduiront plus. Mais, au-delà de cette garantie pour l'avenir, la France a obtenu de ses partenaires qu'ils acceptent le principe du démantèlement de ces montants compensatoires ; ce démantèlement a d'ailleurs été inscrit dans la résolution qui a été adoptée à Bruxelles. Il est évident que leur suppression s'étalera sur une certaine durée.

M. Antoine Porcu. Cela va moins vite que pour démanteler la sidérurgie lorraine !

M. le ministre des affaires étrangères. Les délais sont inévitables. Il n'en demeure pas moins — et j'en donne l'assurance — que nous veillerons à ce que ce démantèlement des montants compensatoires soit le plus court possible, car il y a de l'unité même du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Cette Europe que nous voulons ouverte, organisée, est aussi une Europe qui doit affirmer dans le monde une personnalité et une volonté qui soient authentiquement les siennes. L'organisation de l'Europe s'écarterait de l'esprit qui l'a toujours animée et perdrait toute justification si elle ne s'accompagnait d'une volonté d'affirmation propre et d'indépendance, notamment vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique.

Enfin, cette Europe qui se fait est une Europe à vocation confédérale. Elle respectera la personnalité de la France, l'indépendance de sa défense et de sa diplomatie.

Dans cet ensemble organisé que constituera l'Europe confédérale, la France pourra déployer son influence sans rien perdre de la capacité d'initiative propre qui résulte de sa vocation mondiale. Unie avec ses partenaires pour une œuvre de prospérité et de justice, la France, sans cesser jamais d'être elle-même, donnera ainsi l'exemple de la solidarité et de l'indépendance. Pour qu'il en soit ainsi, encore faut-il que les Français ne doutent pas d'eux-mêmes ni de leur pays et que ceux qui mettent le plus d'ardeur dans leur patriotisme aient confiance dans la capacité de la France d'être elle-même dans l'Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous les groupes de cette assemblée demandaient que la présente session parlementaire ne se terminât point sans un large débat sur la politique européenne, laquelle est pour eux une préoccupation majeure depuis que l'on parle tant des élections pour l'Assemblée des représentants. Cette politique est d'ailleurs de toutes façons et toujours, une grave préoccupation.

Je suis heureux que le Gouvernement ait donné suite à ces demandes, même si la discussion ne s'engage pas dans les meilleures conditions, je veux dire un vendredi et dans l'incroyable désordre de la fin de session.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Ce débat nous donne aussi l'occasion, monsieur le ministre, de vous entendre à notre tribune pour la première fois, par conséquent d'apprendre à vous connaître un peu dans la fonction éminente, et peut-être difficile, à laquelle vous venez d'accéder. C'est dire l'attention avec laquelle nous vous avons écouté.

L'occasion — dirai-je le prétexte ? — du débat est l'élargissement des Communautés européennes. Nous savons bien, cependant, que cet élargissement pose par lui-même tous les problèmes européens et donne par conséquent l'occasion d'évoquer dans son ensemble la politique européenne de la France.

Cet élargissement — et vous l'avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre — n'est nullement une affaire nouvelle, même si à ce jour il n'a guère encore été évoqué à l'Assemblée par le Gouvernement. Je pense à tous nos précédents débats de politique étrangère. Voici deux ans, avez-vous dit, que la candidature de la Grèce a été acceptée ; les discussions sont en cours avec ce pays depuis le début de 1978 et l'on pense aboutir en 1979. Avec le Portugal, la négociation a formellement commencé il y a quelques semaines. Pour l'Espagne, dernier et principal candidat, les études préliminaires sont largement entamées entre les Neuf.

Il était donc temps, grand temps, que le Parlement commence lui aussi à en connaître, d'autant que l'opération soulève des problèmes d'une extrême gravité dans les domaines économique, monétaire et politique.

Le précédent élargissement posait les mêmes problèmes, et l'on aurait pu prévoir qu'il allait tout changer. On n'avait pas su, ou pas voulu, le reconnaître, tant on était obsédé — peut-être pour quelques-uns avec l'idée de réparer un certain passé — par la volonté de faire entrer la Grande-Bretagne sans conditions. Cette fois, il n'en va pas de même. On sait à l'avance que, surtout après l'accession de l'Angleterre, du Danemark et de l'Irlande, l'affaire est énorme. Elle met en cause, en fait, tout l'avenir des Communautés, de ce qu'il est convenu, faute de mieux, d'appeler la construction européenne.

Avant d'examiner les problèmes de fond que j'énumérais à l'instant, une question préalable se pose : quelle suite faut-il donner au principe de ces nouvelles candidatures ? A mon avis, la réponse n'est pas douteuse. Elle ne peut être que positive. D'ailleurs, il serait inimaginable de répondre autrement. Qui oserait prendre la responsabilité de repousser ces trois pays, ou l'un d'entre eux, alors qu'ils sont maintenant libres et que la Communauté européenne est, par définition, ouverte à tout Etat normalement gouverné de notre vieux continent ? La France, j'en suis sûr, n'accepterait jamais d'assumer une telle responsabilité.

D'ailleurs, la question a été tranchée par l'exécutif — sans notre intervention — et la France est engagée. Ce qu'il nous appartient de faire est donc d'en étudier et d'en discuter

les conséquences, sur la base des explications que vous nous avez données, monsieur le ministre, et que vous-même et vos collègues nous donnerez encore. Nous vous demandons de nous tenir au courant régulièrement, et nous entendons bien vous faire part de nos réactions et de nos avis. Je ne suis pas partisan d'un régime d'assemblée, ce régime qui nous a fait tant de mal. Mais je pense que une information régulière et une certaine concertation sont dans la norme de notre régime institutionnel.

M. Gilbert Gantier et M. Yves Guéna. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Si elles avaient été pratiquées, elles nous auraient épargné les difficultés et incidents que nous avons connus il y a peu pour la TVA et qu'il eût été bien facile au Gouvernement d'éviter.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. N'oubliez pas, au surplus, que, le moment venu, le Parlement aura à autoriser ou à refuser la ratification des traités que vous aurez conclus. Nul doute que, dans le cas dont nous parlons en ce moment, sa vigilance dans l'examen des clauses s'exercera avec une rigueur particulière.

J'ai dit tout à l'heure qu'il se posait des problèmes économiques, des problèmes monétaires et des problèmes politiques.

Les problèmes économiques sont immenses, compte tenu de la nature des économies des candidats. Vous nous en avez parlé en détail et la vérité est que ces économies sont totalement différentes de celles des Etats déjà membres. Ces derniers, à l'exception peut-être de l'Irlande, sont industrialisés, riches et presque surdéveloppés. Les futurs membres, même l'Espagne, seront moins développés et moins riches. D'où, pour eux, des difficultés à prévoir du fait de notre concurrence industrielle. Mais surtout, pour nous, des difficultés résultant de la compétition d'économies agricoles douées et produisant à bon marché.

Pour la France, c'est évidemment son agriculture méditerranéenne qui est en cause, c'est-à-dire — vous l'avez expliqué — le vin, les fruits et les légumes. D'autres en parleront sûrement mieux que moi, mais c'est une affaire capitale, car l'avenir de nombre de départements français va se trouver en jeu et, déjà, ces départements ne comptent pas parmi les plus favorisés.

Je n'ai pas la prétention de dire quelles sont les solutions, même si on me paraît que, pour le vin, entre autres mesures, il faudra enfin obtenir — et obtenir effectivement — ce prix minimum à l'importation que nos viticulteurs attendent depuis si longtemps. Ce que je sais, en revanche, c'est qu'il vous faudra, pour la négociation des solutions en question, vous barder de résolution et savoir tenir jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à satisfaction globale. Ajouterai-je — et je regrette que vous n'en ayez pas dit un mot, monsieur le ministre — qu'il ne vous faudra pas non plus oublier les Etats déjà associés, dont le commerce avec la Communauté est fait, pour une large part, des mêmes produits agricoles ; je vise, bien entendu, les Etats du Maghreb, avec lesquels la France a tant de liens et d'intérêts.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. La discussion sera d'autant plus difficile que vous risquez d'être bien seul. Certes, l'Italie sera solidaire. Mais nous connaissons la vie et nous savons que, toujours, c'est nous qui serons en première ligne. Nos autres partenaires, eux, n'ont pas le moindre intérêt personnel dans cette affaire. Ils ne s'en soucient que dans la mesure où il leur faudra bien obtenir notre accord sur l'ensemble. Il ne sera pas question de leur part de marquer une solidarité qui ne s'est jamais manifestée auparavant, mais d'arriver au résultat qu'ils désirent.

La partie sera d'autant plus dure que, déjà, la politique agricole commune dans son ensemble est remise en cause, ouvertement par les Anglais, subrepticement par les Allemands. Dès lors, le débat s'élargit. Son objet, fatalement, ne sera plus seulement de compléter la politique agricole dans le domaine des produits méditerranéens, où elle est manifestement déficiente, et d'obtenir les garanties indispensables.

Il y aura lieu, aussi, de confirmer cette politique comme un tout et de remédier aux défauts criants qui existent, dont le premier se nomme les montants compensatoires. Sur ce point, vous venez de nous donner, monsieur le ministre, des indications relatives à la déclaration faite à Bruxelles à la suite du dernier Conseil européen. Je voudrais bien que vous nous donniez le plus tôt possible des précisions sur les résultats concrets à attendre de cette déclaration.

La Commission, dont la charge est de préparer les positions communes, semble déjà avoir compris qu'il fallait prendre des précautions, à en juger par le document de base qu'elle a établi

et qui est pratiquement connu de tout le monde. J'en retiens notamment les délais prolongés qu'elle envisage. Elle parle de dix années de transition, lesquelles, s'ajoutant aux deux ou trois que nécessiteraient la négociation et la ratification, en font une affaire à long terme, ce qui permet la réflexion et les ajustements.

J'en aurai terminé avec les problèmes économiques lorsque j'aurai ajouté que l'admission des trois candidats entraînerait un effort financier substantiel, car il faudrait les aider à s'adapter au niveau des économies du Marché commun. Déjà, parmi les Neuf, il y a, si l'on en croit les récentes discussions du Conseil européen, des partenaires sous-développés que les autres doivent financer par des crédits massifs auprès desquels l'aide que la France apporte au tiers monde apparaîtrait dérisoire. L'accord ne s'est pas fait pour l'heure, à ma connaissance, sur le montant de ces crédits et c'est, officiellement, la raison de l'échec partiel de ce conseil. Mais gardons en tête qu'une fois les Neuf passés à douze, la charge s'accroîtrait encore substantiellement. Il y a là matière à sérieuse réflexion.

Ce problème financier rejoint le problème monétaire qu'a mis en vedette la dernière réunion au sommet dont je viens de parler et qui a discuté d'un « système monétaire européen ».

Nous avons connu jadis, mes chers collègues, une période pendant laquelle existait, suivant l'expression, mauvaise mais consacrée, une Europe monétaire. C'était entre 1958 et 1969, alors que toutes les monnaies étaient stables et librement échangeables. Depuis, tout est allé dans tous les sens, parce que les uns ont réagi à la crise par la rigueur et l'effort, les autres par le laxisme et la facilité. C'est ce qui est encore apparu l'autre jour à Bruxelles et qui n'a pas permis, comme c'était l'objectif, de faire disparaître la coupure en deux de la Communauté. Les bons élèves sont restés les bons, les mauvais élèves les mauvais. La France, habituellement à mi-chemin, a voulu rejoindre les premiers parce que sa politique a changé et que le franc s'est largement consolidé. Un risque a ainsi été pris, et il est sérieux. Pour que la machine fonctionne, je veux dire le serpent, il faudra de grands efforts, j'entends une rigueur dans la gestion, pour ce qui concerne notamment les dépenses budgétaires et sociales, une rigueur que nous ne connaissons pas encore, mais qui serait bien nécessaire.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Le Parlement n'a jamais délibéré sur ces problèmes monétaires, à la différence de ce qui s'est passé dans tous les autres pays de la Communauté, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Italie. Il est bon que l'occasion fortuite nous soit donnée d'en parler aujourd'hui. Reste à voir, lorsque le texte de l'accord monétaire sera établi et connu, s'il conviendra de le soumettre à autorisation de ratification, comme on le fait dans un cas semblable, celui du Fonds monétaire international, lequel voit, lui aussi, mettre à sa disposition une partie des réserves des banques centrales. J'ajoute, monsieur le ministre des affaires étrangères, que la question se poserait même dans le cas, que vous avez mentionné l'autre jour devant notre commission, où un premier règlement reportant à plus tard la constitution du fonds de soutien serait conclu. Je serais heureux que vous nous indiquiez votre position à ce sujet, voire celle du Gouvernement.

Quoi qu'il en soit, des problèmes analogues quant aux monnaies se poseront avec les nouveaux membres. La Communauté compterait alors dix monnaies différentes, et bien différentes, dont le seul point commun serait les liens avec le dollar, c'est-à-dire une imbrication dans un système qui n'est nullement européen et qui connaît en ces jours beaucoup de malheurs. Le casse-tête serait complet et la nouvelle Europe aussi coupée en deux que l'ancienne.

Les questions politiques, auxquelles j'en viens maintenant, ne sont pas plus simples, et leur importance est tout aussi décisive. Il s'agit, bien sûr, de la politique étrangère. Il s'agit plus encore des institutions.

La politique étrangère, si l'on ose ainsi s'exprimer, ce sont les consultations entre Gouvernements, la recherche de positions communes, la coopération. On sait qu'il y a sans arrêt des rencontres entre hauts fonctionnaires et entre ministres. On n'en sait pas davantage, car personne n'en parle jamais. C'est dire que, probablement, les résultats sont minces. On connaît d'ailleurs à l'avance les difficultés : différences, suivant la taille, entre ceux qui ont la tradition d'une politique et ceux qui ne s'en soucient guère ; altitude plus ou moins conformiste quant à l'hypothèque de l'allégeance américaine.

Cela étant, quelles seraient les conséquences d'un élargissement ? S'agirait-il d'un enlisement définitif ? La question se pose à l'évidence. Cela ne fait que renforcer dans leur convic-

tion ceux qui pensent qu'en la matière l'essentiel est qu'il subsiste une politique étrangère de la France, conforme à ses intérêts et à ses traditions.

Restent les institutions, ou, pour être plus concret, l'organisation même des Communautés lorsqu'elles compteront douze membres.

A vrai dire, la question était déjà posée. Elle l'était depuis le premier élargissement, même si nul n'ose le reconnaître. Les désaccords sont forcément plus nombreux et plus importants à neuf qu'à six. Ils sont devenus quasiment systématiques, compte tenu du comportement particulier de la Grande-Bretagne. Par exception ils sont tranchés : par exception des décisions sont prises. On arrive simplement à survivre en s'accordant *in extremis* sur ce qui est indispensable pour y parvenir. En fait, le blocage est général.

Naturellement, les bons esprits trouvent des explications en des excuses. Deux en particulier.

La première est que c'est la faute au veto, donc à la France. Que l'on décide à la majorité et tout sera déblocqué. Je demande simplement si, alors, ce ne serait pas, sans doute, l'éclatement. Quel état accepterait de voir trancher contre lui ce qu'il estime être un intérêt national ? La meilleure preuve en est qu'aucune suite n'a jamais été donnée, ni même demandée par personne, à la résolution solennellement prise en décembre 1974 par le Conseil européen, d'en revenir peu à peu à la règle de la majorité posée par les traités de Rome. M. Gaston Thorn lui-même vient de confirmer benoîtement que ce serait impossible.

J'ouvre une parenthèse à ce propos pour me scandaliser de ce qui se passe en ce moment même à propos des négociations commerciales multilatérales en cours.

M. Jean Vallex. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. La France a dit son désaccord sur la poursuite des négociations sur les bases proposées par la Commission et acceptées par les huit autres partenaires. Cependant, la négociation continue comme si la position du Gouvernement français ne comptait pas.

Pouvez-vous nous dire, à ce propos, monsieur le ministre, comment vous concevez la règle de l'unanimité ? Voilà pourtant vraiment le cas où cette règle n'est pas discutable. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.) Ou bien pense-t-on que le Gouvernement français cédera au dernier moment ?

La seconde explication, c'est la prolifération, conduisant à la dictature, de la bureaucratie bruxelloise. Je serai le dernier à ne pas reconnaître qu'on trouve là des abus évidents, avec ce que cela coûte en argent et en complication. A douze, il faudra davantage encore de fonctionnaires, ne serait-ce que parce qu'il y aura trois langues de travail en plus et parce qu'il faudra bien donner des collaborateurs aux commissaires supplémentaires. Mais ces excès ne sont pas et ne deviendront pas le véritable motif du blocage, car ce n'est pas la Commission qui décide de ce qui compte.

Le fond des choses, à mon avis, est qu'il n'existe pas, à la tête des Communautés, une autorité politique permettant une direction politique des affaires. Cette direction, d'après le traité de Rome, est la responsabilité du Conseil des ministres, seul habilité à fixer la ligne et à prendre les décisions. Ce conseil, selon l'article 146 du traité, « est formé des représentants des Etats membres. Chaque Gouvernement y délègue un de ses membres ». Or le Conseil ainsi constitué a disparu en pratique sous l'effet de la pulvérisation technique et de l'indifférence des gouvernements. Il n'y a plus, dès lors, d'organe politique.

Constamment, non pas le Conseil, mais un conseil se réunit pour traiter des sujets les plus divers, chaque fois avec des représentants différents, membres de leur gouvernement, en pratique au niveau des secrétaires d'Etat. Ils discutent sur un plan technique et presque toujours n'aboutissent à rien. Les questions ne sont ensuite jamais posées au plan politique, auquel seul on pourrait, si on le voulait, trouver les compromis nécessaires. L'exemple le plus topique — il est quasi caricatural — est la pêche, qui fait l'objet depuis des années de réunions continues où sont répétés à satiété les mêmes arguments et maintenues les mêmes positions.

Mais, direz-vous — et avez-vous déjà dit — il y a maintenant un recours, c'est le Conseil européen. Je n'irai pas critiquer cette nouvelle institution, mais je dirai qu'elle est tout autre chose qu'une direction politique régulière des communautés. Ce Conseil se réunit trois fois par an pendant un jour et demi, pour que les chefs d'Etat et de gouvernement puissent échanger leurs vues sur les grands problèmes de l'heure. Ils n'ont évidemment pas le loisir de discuter, moins encore de trancher des problèmes qui sont complexes et techniques. Au mieux, ils approuvent des

conclusions établies à l'avance. Le récent exemple du « système monétaire européen » ne doit pas faire illusion, même si la discussion a été fort technique. Cela était explicable par des raisons personnelles et par des soucis politiques en sens divers. Mais ce n'est pas renouvelable. D'ailleurs la pêche, qui était entre autres à l'ordre du jour de la réunion, une fois de plus, n'a fait l'objet d'aucune décision.

Non. Il faut trouver autre chose pour établir une autorité et une direction, c'est-à-dire pour qu'il y ait impulsion des gouvernements, impulsion à défaut de laquelle les Communautés continueront à se perdre dans l'impuissance.

Jadis, au temps des Six, une autorité existait. Elle était assurée par les ministres des affaires étrangères qui constituaient, conformément au traité, le Conseil des Communautés. Bien sûr, d'autres ministres se réunissaient et faisaient un travail utile. S'ils s'entendaient tout allait bien. Dans la négative, on se transportait à l'échelon politique et on y cherchait les solutions, c'est-à-dire les compromis. On y parvenait d'ailleurs toujours.

Je n'entends pas jouer, mes chers collègues, le nostalgique des temps révolus et je sais que tout a changé depuis que l'on est passé de six à neuf. Je livre seulement le problème à vos réflexions, monsieur le ministre. Pour commencer, pourquoi les ministres des affaires étrangères, vous-même en tête, ne se retrouveraient-ils pas régulièrement à Bruxelles, non seulement pour y procéder à leurs consultations politiques académiques, mais pour y faire le point des problèmes du Marché commun, et, pourquoi pas, aider à les régler ?

M. Michel Debré. Et pour contrôler la commission ?

M. Maurice Coove de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Ce que je dis des Neuf vaudrait a fortiori pour les Douze. Serais-je sacrilège en disant que, dans une telle hypothèse, on risque vraiment d'entrer dans le royaume du Père Ubu ? Dix langues, dix monnaies, un conseil de douze ministres, une assemblée de cinq cents membres, seize ou dix-sept commissaires, des centaines, voire des milliers de fonctionnaires en plus. Et j'en passe ! Comment diriger un tel monstre ?

A l'initiative heureuse de la France, les Neuf ont découvert récemment cette grande affaire. Ils ont décidé, comme on le faisait jadis, d'en confier l'examen à des personnalités qualifiées sages. Pour trouver des remèdes il faut en effet de la sagesse. Il faut plus encore du bon sens, du courage et de la détermination. Aux gouvernements d'en faire preuve : nous les jugerons aux résultats.

Une organisation efficace : voilà en définitive le problème. C'est l'un des deux problèmes essentiels posés par l'élargissement. L'autre est bien entendu l'agriculture, l'agriculture méditerranéenne en tête, mais aussi la politique agricole dans son ensemble, puisqu'elle est gravement menacée.

Mais, je le répète, ces candidatures font en définitive, pour une large part, l'effet d'un révélateur. Les problèmes existaient déjà. Tout simplement on se refusait à le reconnaître, parce que ça aurait été mal vu, ou l'on ne voulait pas y penser, parce qu'on ne voyait pas de solutions.

A quelque chose épreuve est bonne. L'heure de vérité va venir. N'est-ce pas mieux ainsi, puisque cela oblige à reconnaître les difficultés, donc à chercher les moyens, sinon de les surmonter toutes, si certaines ne comportent pas de solution, du moins d'y faire face ?

Qui ne comprend que tout l'avenir de l'Europe se trouve en cause ? Cette Europe que l'on veut, comme on dit, faire. Quelles paraissent aujourd'hui lointaines et irréelles les idées que l'on pouvait avoir à ce sujet il y a vingt-cinq ou trente ans, alors que nos pays se remettaient à peine des effondrements de la guerre, donc étaient prêts à envisager bien des renoncements ; alors que tout, en définitive, tournait encore autour du miracle attendu et qui avait nom réconciliation franco-allemande. L'Europe de papa est morte, celle que symbolisait, par exemple, la CECA ou l'Euratom. L'Europe est sortie pour toujours de l'intimité des Six. Celle d'aujourd'hui et de demain est faite de pays toujours plus nombreux, toujours plus divers, qu'il n'est bien sûr pas question de placer sous une autorité commune, mais qu'il sera de plus en plus malaisé de réunir, d'associer, de maintenir en harmonie.

Cela n'empêche pas d'ailleurs de s'obstiner à vouloir faire entrer cette Europe dans les catégories traditionnelles, qui s'appellent, par exemple, la fédération ou la confédération. Cela n'empêche pas non plus de continuer à penser qu'elle ne pourra s'organiser que sous la direction des plus grands, France-Allemagne, par exemple, voire Allemagne toute seule.

Comprenons bien pourtant que les idées toutes faites sont dépassées, que le monde change, que tout est toujours à repenser. Ce n'est certes pas l'élection de juin prochain pour l'Assem-

blée européenne qui en fournira l'occasion, puisqu'elle ne sera, hélas, qu'une triste bataille de politique intérieure. L'affaire est au surplus d'un plus haut niveau et à long terme, comme tout ce qui compte. Voyons au-delà des combats quotidiens, au-delà des passions ou des polémiques, au-delà des intérêts partisans et des querelles personnelles, dont pour ma part je ne veux connaître, ni ici, ni ailleurs.

Ne nous perdons d'aucun côté en déclarations, je dis bien d'aucun côté, puisqu'elles fusent de toutes parts. Notre devoir à tous, et d'abord celui du Gouvernement, est beaucoup plus simplement de réfléchir pour chercher à définir une ligne de conduite et des objectifs correspondant aux réalités nouvelles. Cela dans une perspective européenne, mais aussi du point de vue de la France, une France qui veut bien s'associer et coopérer, mais qui n'entend ni se confondre ni renoncer à être elle-même. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, on admettra qu'avant tout examen des conditions utiles à l'élargissement du Marché commun, il est nécessaire de fixer notre position sur le Marché commun lui-même.

Assurément, si l'on est hostile à cette institution, qu'elle groupe six, neuf ou douze pays, on se déclarera hostile à ses évolutions. Mais serait-on favorable — ce qui est le cas des socialistes — au projet européen considéré comme un moyen d'unir, dans des domaines déterminés, des pays proches les uns des autres par la géographie, l'économie, l'histoire, la culture, de les organiser dans un ensemble privilégié d'où seront à jamais éliminés les risques de guerre, de les doter des moyens d'affronter ensemble de plus puissants qu'eux, et donc de permettre à chacun et à tous de jouer un rôle dans le monde, cela n'entraînerait pas pour autant notre adhésion aveugle à l'Europe telle qu'elle est, telle qu'elle fonctionne et telle qu'elle tend à s'élargir.

Il y a une façon mystique d'aborder ces problèmes qui font fi, par définition, de l'esprit critique et des critères de la raison, qui conduit les uns à tout accepter jusqu'au renoncement à l'intérêt national, et les autres à tout refuser, jusqu'à l'évidence d'une interdépendance quasi organique et des nécessités de l'internationalisme, surtout lorsqu'il s'agit des travailleurs.

Telle n'est pas notre position. Nous, socialistes, nous avons reconnu dans l'Europe un moyen d'épouser la marche du temps, d'en finir avec le meurtre quasiment rituel de générations entières deux ou trois fois par siècle et nous avons voté pour les traités qui l'ont fait naître. Mais, malheureusement, nous avons aussi constaté les échecs de l'Europe.

Nous avons éprouvé la difficulté d'avancer à grands pas. Nous avons déploré les incohérences. Nous avons combattu les principes dont s'inspire la politique dominante dans l'Europe. Nous avons souffert de la faible capacité des gouvernements français à défendre nos intérêts. Aussi entendons-nous poser en termes clairs, en toutes circonstances et sur tous les sujets, les questions dont les réponses détermineront notre adhésion.

Je remarque à cet égard, reprenant une intervention remarquée de M. Maurice Faure à Toulouse, au conseil régional, que personne ne cherche à quitter le Marché commun, en dépit du noir tableau de catastrophes peint par certains. Je n'ai entendu personne déclarer que, puisque le Marché commun constituait pour la France un échec et un drame, il fallait qu'elle s'en retire. Ni le RPR ni le parti communiste n'ont fait une telle proposition.

L'observe en même temps que beaucoup cherchent à y entrer : ce furent la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande ; ce sont maintenant la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Mais je remarque aussi que, si personne ne demande à réduire les compétences qui résultent du traité de Rome, nombreux sont ceux qui souhaitent déjà les élargir. Je pense au parti social démocrate allemand, au parti communiste italien, à M. Thorn et à bien d'autres.

La position des socialistes est simple, elle est celle du bon sens. Puisque personne ne demande à quitter la Communauté, puisqu'il convient, aux yeux de tous, d'y demeurer, alors il ne reste qu'à réussir, agissons pour le corriger et le perfectionner et déclarons avec les socialistes : tout le traité, mais rien que le traité.

Mais pourquoi trois pays de plus ? D'abord parce qu'ils l'ont demandé. Or le traité de Rome dans son préambule, le programme du parti socialiste — je m'exprime au nom de mon groupe — le programme commun de la gauche ne fixaient pas d'autres conditions à l'ouverture des négociations pour l'élargis-

sement de l'Europe que la chute des dictatures et l'avènement de la démocratie. Cette condition politique préalable étant remplie, nous acceptons d'en débattre.

Au demeurant, réfléchissons à l'état de l'Europe d'aujourd'hui. Qu'est-ce que l'Europe à neuf? L'Europe du hasard, née du rapport des forces et du conflit des armes. Pourquoi le Danemark et pas l'Autriche? Pourquoi la France et pas la Pologne? On ne peut bâtir de théories durables sur ces rencontres éphémères que l'on appelle les circonstances.

Mais le hasard a suscité des équilibres nouveaux, dont il nous faut bien tenir compte en dépit de leur fragilité.

Par exemple, ce que l'on nomme ordinairement le nord de l'Europe des neuf qui n'est autre, en réalité, que l'Europe centrale de nos livres de géographie, pèse beaucoup plus lourd que l'Europe du Sud ou méditerranéenne.

L'arrivée dans le Marché commun des trois pays actuellement demandeurs corrigera cet équilibre en faveur de notre pays qui se trouvera de la sorte au point d'intersection des courants économiques de l'Europe des douze.

Les trois pays qui ont adhéré au Marché commun en 1972 — la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande — ont été animés, à l'époque, beaucoup plus par des considérations commerciales que par des considérations politiques. On le constate encore aujourd'hui. Dès lors qu'il y a compétition ou obstacle commercial, la réalité politique s'estompe. Je pense surtout en disant cela au comportement de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, avec la Grèce, l'Espagne et le Portugal, il se produit le phénomène inverse. Le choix est politique, la difficulté reste économique ou commerciale. C'est ainsi que l'Espagne ne bénéficiera jamais d'un accord aussi favorable pour elle et plus désavantageux pour la Communauté que l'accord tarifaire de 1970. Or ce pays demande à entrer dans le Marché commun, ce qui aura pour conséquence de détruire sa protection douanière. Il faut donc que l'Espagne ait des raisons impérieuses pour aller dans ce sens. Ces raisons, j'y reviens, sont politiques.

J'imagine qu'accédant à la démocratie, l'Espagne éprouve comme une difficulté d'être après quarante ans de dictature et qu'elle a besoin d'être comprise, aidée, soutenue. Son peuple s'est battu si longtemps, si durement pour sa liberté, tant de vies ont été sacrifiées, tant de sang a coulé, il y a eu tant d'exilés que nous ne pouvons être insensibles à son appel! On nous reprochera notre sensibilité, mais pour nous les problèmes de l'Europe ne sont pas qu'affaire de gros sous. Les socialistes français n'entendent pas échapper aux devoirs qu'impose leur solidarité, dans et devant l'Histoire. Tout les invite politiquement à dire oui à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Mais tout les invite aussi à considérer avec gravité, dans l'intérêt supérieur de notre pays, les conditions économiques hors desquelles il ne leur serait pas possible de ratifier l'élargissement.

Pour le reste, ne mêlons pas plus qu'il ne faut les situations respectives des trois pays demandeurs. Leur situation juridique au regard de l'Europe est d'ailleurs différente. La Grèce est, depuis longtemps, associée à l'Europe et les effets économiques de cette association sont exactement semblables à ceux qui découleraient de son adhésion définitive. Rien ne s'oppose donc à l'entrée de la Grèce dans les institutions politiques. Tout au plus doit-on s'interroger — mais c'est une autre affaire — sur les conséquences pour la Communauté du conflit ouvert ou latent entre la Grèce et la Turquie — oui à la première, sera-ce non à la seconde? — à propos de Chypre, des revendications turques sur la frontière en Mer Egée et sur la Thrace, des disputes dont les nappes de pétrole peuvent faire l'objet. L'Europe peut ainsi se trouver entraînée dans un conflit qu'on ne pouvait envisager comme conséquence de l'entrée de la Grèce dans le Marché commun quand il en était question avant les colonels.

Je vois là l'un des problèmes les plus aigus pour la paix dans le temps présent et je m'étonne qu'il tienne si peu de place dans nos débats. De même, l'entrée de la Grèce posera, tôt ou tard, dans des termes nouveaux, la question des relations communautaires avec la Yougoslavie.

Le Portugal, lui, est peu compétitif et une étude sérieuse doit rapidement permettre d'harmoniser nos intérêts, qu'il s'agisse des productions viticoles, du cuir ou des textiles. Là n'est pas l'obstacle majeur. En vérité, la véritable difficulté repose presque entièrement sur l'Espagne. Pourtant, l'élargissement indéfini de la Communauté n'en change-t-il pas la nature?

Une zone de libre-échange limitée, protégée par une politique tarifaire au sein d'une union douanière, plus le marché agricole, voilà à quoi se résume l'Europe actuelle. Or, dans la mesure où cette zone couvrira désormais un vaste territoire, n'ira-t-elle pas rejoindre, sous la pression de nos principaux concurrents — je pense aux Etats-Unis d'Amérique — la zone de libre-échange

universelle voulue par les sociétés multinationales? Au bout du compte — je laisse cette interrogation sans réponse — la Communauté ne risque-t-elle pas de s'abolir dans l'ensemble dont elle souhaitait précisément se distinguer? Un Européen conséquent doit se demander où s'arrêtera cette construction.

J'ai parlé de l'Europe du hasard. Prenons garde, j'y reviens, à ne pas contrarier la logique de l'Histoire et celle de la géographie qui font que la Communauté échappe à la nature des choses et se fonde sur l'artifice: l'Europe, vous le savez, même si nous usons du même mot, c'est autre chose!

Examinons maintenant les conditions pratiques qui pourraient justifier notre accord à l'élargissement du Marché commun. J'ai entendu beaucoup de considérations intéressantes sur l'intérêt de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, sur l'intérêt de la Communauté, mais l'intérêt de la France, mesdames, messieurs, parlons-en!

Nous n'entendons pas promettre à ces pays que les négociations aboutiront avant qu'elles ne soient engagées et que les discussions n'aient permis de penser qu'elles auront une chance d'aboutir à un résultat conforme à l'intérêt de notre pays.

Nous, socialistes, nous voulons réussir la construction de l'Europe en changeant son contenu économique, social et politique. Nous en acceptons les institutions et nous sommes prêts à en négocier l'élargissement. Mais que cela soit dit et entendu, nous ne ratifierons pas n'importe quel traité. Nous attendrons que réponse soit donnée aux demandes préalables que nous formulons, et ces préalables sont de trois ordres.

Le premier touche à la politique agricole: je le traiterai sous forme de deux réflexions.

D'abord, rien ne sera possible sans l'organisation du marché des produits agricoles méditerranéens ou, plus exactement, des produits agricoles européens. On observe, en effet, dans le domaine agricole, un déséquilibre entre le Nord et le Sud.

Il ressort d'excellents rapports, que vous connaissez comme moi, qu'il existe une situation privilégiée en Europe pour les céréales et la betterave à sucre, une situation plus ou moins correcte pour le lait, le fromage et les œufs, difficile pour la viande, alarmante pour les productions spécifiquement méditerranéennes, telles que les fruits, les légumes et les vins. Je n'oublierai pas non plus d'évoquer une activité qui ne relève d'aucune autre rubrique — la pêche — trop souvent négligée alors que les marins-pêcheurs français subissent une crise fort grave.

Certes, il faudra bien que les producteurs eux-mêmes interviennent. Ce ne sont pas les socialistes qui freineront la recherche du dialogue entre et avec les organisations professionnelles et syndicales. Ce ne sont pas les socialistes qui hésiteront à réclamer des accords contractuels entre pouvoirs publics et représentants des travailleurs.

Mais rien ne sera réglé si ne sont pas immédiatement prises les dispositions structurelles qui dépendent des seuls pouvoirs publics. Je pense, en particulier, aux mesures qui permettront de garantir les revenus agricoles et d'améliorer les conditions de vie et de travail des producteurs.

A cet égard, le parti socialiste demande de façon précise et ferme l'institution d'offices par produits qui pourraient s'inspirer du premier office créé, l'office du blé mis en place par le gouvernement Léon Blum, au temps du Front populaire, qui fut, à l'époque, l'objet de tant de contestations, mais dont les professions intéressées se réjouissent aujourd'hui qu'il ait pu fonctionner avec tant d'avance sur son temps, grâce à l'initiative d'un gouvernement à direction socialiste.

De la même façon, pour interdire les spéculations sur la fluctuation des monnaies, il nous paraîtrait imprudent de faire reposer nos espérances sur un heureux fonctionnement du nouveau système monétaire européen, quand on sait la disparité du taux d'inflation en République fédérale d'Allemagne et en France ou peut craindre de graves accidents.

Reportons-nous aux dispositions inscrites dans le traité. Pourquoi l'Europe élargie ne se doterait-elle pas d'un système de prix minima vérifiés aux frontières, dans la monnaie officielle du pays d'importation?

Et puisque M. le ministre des affaires étrangères l'a lui-même suggéré, pourquoi ne pas nous éclairer dès maintenant sur la nature et l'importance des aides publiques à mettre en œuvre? Quoi qu'il en soit, ces dispositions devront se traduire au plus tôt par la disparition des montants compensatoires, artifice qui a altéré pour une large part la seule réalité de l'Europe, celle d'un marché commun agricole.

Deuxième réflexion: l'Europe devra planifier son organisation du marché. Observez l'inquiétante disparité qui s'amorce entre Nord et Sud: avec l'élargissement, combien de produits vont désormais se trouver excédentaires tandis que la différence entre les niveaux de vie passera bientôt du simple au double?

Certes, la Grèce a connu une croissance tout à fait remarquable, qui l'a située, au cours des dernières années, juste après le Japon.

Certes, l'Espagne a considérablement développé ses investissements industriels, son économie est saine et sa démographie échappe à la crise générale de l'Occident. Ce pays se place maintenant au neuvième rang des puissances industrielles. Est-il encore de mise le ton de commisération adopté par le Gouvernement français lorsqu'il a aidé « cette pauvre Espagne » en lui concédant en 1970 un traité qui a abouti à protéger les produits espagnols par des droits de douane qui atteignent 14 p. 100 tandis que ceux de la France ne sont que de 3 p. 100 ?

J'ai noté cependant ce qu'a dit à juste titre M. le ministre des affaires étrangères, à savoir que les exportations de l'Espagne sont, déjà, à 60 p. 100 dirigées vers la Communauté. Il n'empêche que les écarts de niveau de vie poseront de sérieux problèmes si, comme le demandent les socialistes, des plans démocratiquement débattus, mais contraignants, ne sont pas mis en place.

Notre deuxième préalable concerne l'industrie.

Il convient d'abord de souligner que le développement industriel de l'Espagne s'est fait à base de capitaux étrangers et que l'élargissement de la Communauté représentera pour les sociétés multinationales, d'origine généralement américaine, une faculté supplémentaire — elles n'en manquent pas dans l'Europe actuelle — de s'installer à l'intérieur même du système qui a été précisément mis en place pour tenter d'enrayer l'invasion des produits provenant des Etats-Unis d'Amérique !

Mais le préalable industriel se pose aussi dès lors que l'on sait que, par malheur — ou disons simplement pour ne pas émettre de jugement de valeur, par la rigueur des faits — les progrès industriels de l'Espagne se sont produits précisément dans les secteurs où nous connaissons actuellement les plus grandes difficultés : sidérurgie, construction navale, textile, confection ou chaussure.

C'est sur ce terrain que se portera la politique du parti socialiste, tout entière orientée vers une transformation structurelle d'une Communauté dominée par les grands monopoles et par les grands intérêts marchands.

Notre troisième préalable s'applique à la politique régionale.

Songez que les disparités régionales actuelles sont de l'ordre de un à six pour Hambourg et le Mezzogiorno, par exemple — cela figure aussi dans les documents dont nous disposons — et qu'elles seront, après l'élargissement, de un à onze si l'on prend en considération certaines régions du Portugal.

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. François Mitterrand. Comment imaginer que cette situation ne puisse avoir un effet explosif dès lors que l'Europe ne prendrait pas les mesures nécessaires ? Comment nos producteurs dans les régions françaises menacées pourraient-ils accepter de nouvelles concurrences, fondées sur l'inégalité des charges et des coûts, si, par malheur — cette fois j'énonce un jugement de valeur — la France devait ratifier un traité qui ne répondrait aux conditions que j'ai posées ? Les socialistes, eux, ne le voteraient pas.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. François Mitterrand. Après avoir énoncé ces préalables, je voudrais faire quelques remarques qui souligneront l'ampleur de la tâche qui vous incombe, monsieur le ministre, encore que vous ayez pu la mesurer, mais aussi celle des Français de bonne volonté qui entendent réussir l'Europe en développant les chances de la France.

Il y a d'abord le problème des travailleurs et de leur libre circulation. Il y a le fait que 1 260 000 travailleurs immigrés sont précisément originaires des trois pays candidats et qu'il conviendra, bien entendu, de leur assurer l'égalité de traitement.

L'Allemagne et quelques autres laissent entendre que c'est à la France de résoudre ce genre de problème, puisque ce sont ses productions qui souffriront le plus de l'arrivée massive des produits concurrents, comme si l'on voulait réserver à notre pays le rôle désagréable du génère.

Or, dès qu'on aborde le problème des travailleurs immigrés, ce sont précisément nos voisins qui manifestent craintes et réticences et envisagent parfois même des contingentements ou des refus d'alignement que les socialistes ne sauraient accepter. On peut redouter enfin que cette affaire ne fournisse une occasion nouvelle au grand capital d'imposer une police généralisée des salaires en utilisant cette masse mobile et malheureuse.

Il se pose également, M. le président de la commission des affaires étrangères l'a évoqué, le problème des langues, problème pratique qui naturellement n'implique aucune considération de

politique générale et n'infléchit en rien notre jugement sur l'ensemble, mais sur lequel nous aimerions avoir quelques explications.

Nolons avant de terminer que l'élargissement sera coûteux et même fort rude pour les pays demandeurs. Certes, vous pourriez me répondre que je m'exprime à la tribune du Parlement français, que j'ai pour mission d'y défendre les intérêts de mon pays — c'est d'ailleurs ainsi que je conçois mon rôle — et que je n'ai pas à me préoccuper du sort de pays qui sont à même d'apprécier les conséquences de leur adhésion au Marché commun.

Pourtant, cette préoccupation ne peut pas être étrangère à notre réflexion parce que si ces Etats, actuellement abrités derrière leurs barrières douanières et, si j'ose dire, protégés par le vieillissement de leurs propres structures, devaient craquer en cours de route, nous nous trouverions nous-mêmes dans un cruel embarras.

N'omettons pas, pour terminer, le point évoqué par M. le président de la commission des affaires étrangères, je veux dire les conséquences de l'élargissement sur les échanges avec les pays tiers comme ceux du Maghreb, du Machrek, comme Israël et ceux que concerne la conférence de Lomé.

Enfin l'extension de la Communauté impliquera pour la France, et là je m'adresse à son Gouvernement, au regard de nos régions du Midi, l'obligation de mener une politique très différente quant à l'aménagement du territoire, quant au calendrier, aux aides publiques, aux objectifs régionaux, quant à l'intervention des collectivités territoriales, quant aux moyens d'intervention des producteurs et des travailleurs de ces départements.

Quant aux délais de l'intégration économique, eh bien ! nous sommes de ceux qui considèrent qu'il n'y a pas à déterminer les étapes à l'avance. Nous sommes d'accord pour estimer que, dès la ratification du traité, si une ratification intervient, il conviendra que les trois pays demandeurs disposent de leurs droits politiques et participent pleinement aux institutions. Mais sur le plan économique, de longues périodes sont à prévoir. Vous avez parlé de dix ans pour l'Espagne. Mais qui peut le savoir exactement ?

Ne nous enfermons pas dans ces données et prenons simplement une précaution formidementale, qui rejoint les préalables que j'ai énumérés : les conditions du passage d'une étape à l'autre devront être vérifiées par le conseil des ministres de la Communauté, lequel devra statuer à l'unanimité.

Voilà, mes chers collègues, ce que je désirais vous dire au nom du groupe socialiste. Il est clair que nous n'approuverons pas la ratification du ou des traités, si les conditions sages et raisonnables que nous posons ne sont pas satisfaites. C'est l'appel au bon sens. Nous voulons qu'existe l'Europe, mais nous voulons aussi et surtout qu'existe la France.

M. Michel Debré et M. Gabriel Kasperleit. Très bien !

M. François Mitterrand. Nous n'entendons pas sacrifier l'une à l'autre. C'est d'ailleurs, pour les parlementaires désireux de contribuer utilement au débat, la question centrale.

Les socialistes ne se joindront pas à ceux qui, par imprudence, malheureusement répétée, et en l'absence d'étude sérieuse — n'est-il pas bien tardif cet avis demandé au Conseil économique et social, le seul document approfondi que je connaisse et qui résulterait du rapport de M. Pisani et de M. Sordel ? — s'engagent hâtivement. Les garanties verbales ne nous suffiront pas. Nous attendrons la garantie des actes. Nous ne sortirons pas des limites étroites où seront également servies les chances de l'Europe et les chances de la France.

C'est à l'intérieur de ces limites que nous affirmerons notre volonté politique. Cette volonté, nous la mettrons à la disposition d'une France ouverte sur l'extérieur, assurés que nous sommes qu'elle dispose d'assez de capacité et d'énergie pour entrer dans la compétition ; assurés aussi que nous sommes, qu'en allant à la rencontre des travailleurs de la Communauté nous mènerons à bien le combat pour le socialisme.

Oui, nous voulons changer l'Europe où les luttes de classes se poursuivent encore à l'avantage du pouvoir dominant, nous voulons agir au sein de l'Europe pour renverser ce rapport de forces. Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Notre volonté politique sera intransigeante dès que seront en cause le rôle et les droits de la France, les droits des travailleurs. J'en ai dit assez pour que vous compreniez, lors des discussions qui occuperont le débat public pendant les mois qui viennent, que les socialistes, sans relâche, défendront ces mêmes principes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Mesdames, messieurs, que d'excellentes choses viennent d'être dites ! Et que M. Milherrand ne voie pas malice dans ce propos. Plût au ciel que, dans le concret, le comportement rejoigne le verbe.

Débat sur l'ouverture, certes, mais aussi débat sur la politique européenne dans son ensemble, sans aucun doute.

Quelle Europe voulons-nous ? Comment la voulons-nous ? Telle est bien la question qui se pose.

En ce qui nous concerne, nous la voulons : clairement, sans équivoque, sans complexe non plus ni pour la France, ni pour les Français. Nous sommes préoccupés et agacés parfois — pourquoi ne pas le dire ? — par tout ce falras de propos des inquiets, des nerveux, des sans ambition ou des peureux. A force d'avoir peur des autres, on ne montre finalement qu'une seule chose : que l'on n'a pas confiance en soi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

D'abord, pour nous, hors l'Europe, la France prendrait le risque d'être rayée de la carte des puissances qui comptent dans le monde.

La France dans l'Europe confédérale, c'est la seule voie pour garantir notre indépendance nationale.

Enfin, dans l'Europe depuis vingt ans, la France a bénéficié, comme d'autres pays membres, de la Communauté économique européenne, et sa politique européenne a été conduite avec volonté, sagesse, mais surtout esprit de continuité, par les trois présidents de la V^e République.

Je veux commencer par dresser un bilan. D'autres orateurs l'ont fait avant moi. Permettez-moi, monsieur le ministre, au nom de l'union pour la démocratie française, d'y revenir un instant.

L'Europe, ce fut d'abord la paix.

Aujourd'hui, l'hypothèse d'un affrontement militaire est, bien entendu, absurde. La solidarité matérielle, les interpénétrations économiques et les convergences politiques entre les nations européennes qu'ont créées les différentes communautés ont contribué à rendre physiquement impossible une guerre intra-européenne.

De surcroît, la constitution d'une Europe occidentale prospère et relativement cohérente a découragé les volontés hégémoniques.

Mais cette Europe, depuis vingt ans, c'est le vrai « marché du siècle ».

En 1953, parlementaires, hauts fonctionnaires, entre autres, estimaient, dans leur majorité, que nos entreprises ne supporteront pas l'ouverture des frontières et n'absorberaient pas le choc de la concurrence : pronostic pessimiste déjà, mal fondé sans aucun doute. La France, puissance agricole fournie vers elle-même et vers son empire colonial, s'est muée rapidement, dans les années suivantes, en une puissance industrielle majeure et fortement exportatrice. Elle a connu, depuis, non seulement la plus vigoureuse expansion de son histoire, mais encore le développement économique le plus rapide parmi les nations industrialisées, à l'exception du Japon.

M. Alain Madelin. Très juste !

M. Roger Chinaud. Ce fantastique bond en avant de l'économie française résulte largement de son entrée dans un vaste marché de 170 millions de consommateurs en 1958 et de 260 millions aujourd'hui. Les échanges de la France avec ses partenaires de la Communauté ont été multipliés par plus de dix entre 1958 et 1975. La France effectue maintenant en Europe la moitié de son commerce extérieur, contre moins d'un quart en 1958.

D'ailleurs, pour s'être privée, jusqu'en 1973, du débouché de la Communauté économique européenne et du nécessaire aiguillon de la concurrence, la Grande-Bretagne, splendide dans son isolement, a traversé une période de décadence économique. Entre 1958 et 1975, sa croissance a été deux fois moins forte que celle de la France. Les dirigeants britanniques finirent par en prendre conscience et décidèrent de négocier leur adhésion à la Communauté.

L'Europe aussi a contribué à une amélioration considérable du niveau de vie des Français.

Je ne prendrai qu'un exemple : le pouvoir d'achat des seuls salariés de l'industrie et du commerce a doublé de 1958 à 1977.

Mais l'Europe a fait également de la France la troisième puissance agricole exportatrice du monde.

L'organisation des marchés agricoles a permis la suppression des obstacles aux échanges, tout en assurant le soutien des prix et une protection uniforme aux frontières de la Communauté. Le fonds européen d'orientation et de garantie agricole, le FEOGA, a pris en charge les dépenses nécessaires aux interventions sur les marchés et aux exportations hors de la Communauté. La

politique agricole commune — qui peut le nier ? — a stimulé et soutenu l'effort d'investissement et de modernisation exceptionnel accompli par les agriculteurs français.

Pourquoi ne pas rappeler que, de 1967 à 1971, la productivité agricole a augmenté de plus de 7 p. 100 par an, c'est-à-dire beaucoup plus vite que dans le secteur industriel ?

Pourquoi ne pas rappeler aussi qu'un agriculteur français nourrissait 7 personnes en 1955 et qu'il en nourrit 25 en 1978 ?

Le tiers au moins des revenus de nos agriculteurs est très directement lié au Marché commun.

La France est devenue exportatrice nette de produits agro-alimentaires à partir de 1971. La valeur de l'ensemble des exportations agricoles compense aujourd'hui presque intégralement nos importations pétrolières et dépasse le montant de nos exportations d'automobiles.

L'Europe, c'est aussi une solidarité.

On ne le sait pas assez. Les Français ont profité de cette solidarité européenne, par le canal d'institutions multiples : le FEOGA, le fonds social européen, le fonds européen de développement régional — la France en a été le troisième bénéficiaire en recevant 15 p. 100 de ses aides — la banque européenne d'investissement, qui a accordé 23 p. 100 de ses prêts à notre pays, et la CECA.

L'Europe, enfin, depuis vingt ans, a été un amortisseur de la crise.

Dans les années passées, les nations européennes, que ne liait entre elles aucune organisation économique, avaient cru qu'elles résisteraient mieux à la « grande crise » en érigeant, chacune de son côté, de hautes barrières douanières. Elles n'en souffrirent que davantage.

Depuis 1973, la Communauté économique européenne nous a épargné les conséquences les plus désastreuses de la crise que traversent tous les pays industrialisés. L'existence d'un marché commun aux mérites déjà anciens et reconnus a empêché que nos voisins et nous-mêmes ne cédions aux illusions et dangereuses tentations du protectionnisme et de l'autarcie.

De plus, c'est dans le cadre de la Communauté économique européenne que les Neuf ont passé des accords internationaux susceptibles de préserver des secteurs industriels vulnérables, ainsi qu'en témoigne l'accord multifibres grâce auquel a pu être modérée la croissance de nos importations de produits textiles en provenance des pays en voie de développement.

Pourquoi donc avoir l'air de vouloir cacher le bilan positif de vingt ans de Marché commun ? Comme mon prédécesseur à cette tribune le déclarait à l'instant, à partir du moment où l'on a choisi le Marché commun, pourquoi ne pas en rappeler les aspects positifs ? Ou alors, il faut, en effet, proposer d'en sortir.

Au demeurant, il reste beaucoup à faire.

A nos yeux, l'Europe n'a pas encore donné de réponse commune à la crise.

Elle ne sait pas encore suffisamment se défendre contre les excès de la concurrence mondiale.

Elle n'a pas encore su relancer une politique énergétique commune et elle est faible en matière de coopération dans les secteurs industriels de pointe et sur le plan de la recherche scientifique.

De plus, l'Europe est, pour nous, encore beaucoup trop inégalitaire.

Si, contrairement à certaines appréhensions, la construction européenne ne s'est effectuée au détriment d'aucune région et d'aucune catégorie socio-professionnelle, il n'est cependant pas douteux que certains en ont profité moins que d'autres, et il faut reconnaître que l'Europe ne corrige pas suffisamment les inégalités sociales et régionales.

De surcroît, trop de politiques communes indispensables sont, hélas ! restées embryonnaires tant il est vrai qu'il y a des « lièdes » pour l'Europe autre part qu'en France.

Le manque d'harmonisation des charges qui pèsent sur les entreprises a affaibli la compétitivité de celles-ci, nuit aux exportations et ralenti le progrès social.

L'harmonisation fiscale est loin d'être réalisée, en dépit de l'étape que nous avons franchie en huit jours dans ce domaine. C'est, du reste, une des raisons du maintien des postes douaniers aux frontières.

En outre, l'Europe est aujourd'hui contestée et menacée dans le monde par trois géants et non plus par deux : l'URSS et les Etats-Unis, bien sûr, mais aussi le complexe sino-japonais, dont l'actualité nous a récemment rappelé l'importance.

Aussi, pour défendre d'abord l'acquis européen, pour favoriser les chances de développement là où des faiblesses ou des manques apparaissent, pour éviter que la France ne se laisse

aller vers le « rabougri » sous prétexte d'exacerbation de son nationalisme et en pratiquant l'incantation... qui se veut salvatrice, il faut, selon nous, poursuivre nos efforts d'harmonisation de nos politiques, et le moment est bien choisi pour opérer une véritable relance de notre politique européenne. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Relance politique, bien sûr, par l'élection de l'Assemblée européenne ; relance économique aussi par le développement de notre champ d'action. C'est le chapitre de l'ouverture de la Communauté.

Monsieur le ministre, on vous a fait tout à l'heure un procès d'intention ; on vous a reproché d'avoir déjà un peu engagé la France en manifestant un esprit d'ouverture à l'égard d'autres pays et de ne pas nous avoir expliqué votre position sur ce point — vous êtes venu le faire ce matin, et je tiens à vous en remercier — comme si, sous la V^e République, l'initiative des négociations au niveau international n'appartenait pas, au premier chef, au Gouvernement, le Parlement ayant, bien entendu, la responsabilité de la ratification des traités, comme cela a d'ailleurs été rappelé.

Alors, que l'on ne fasse pas de procès d'intention, tout au moins lorsqu'on est de ceux qui ont rédigé les institutions.

M. Alain Madelin. Bravo !

M. Roger Chénaut. Bref, pour nous, la bataille pour l'Europe connaît une nouvelle étape, un nouveau chapitre, celui de la nouvelle espérance de l'Europe pour la France et non celui de la résignation, du rejet ou du renoncement.

Pour nous, ce nouveau chapitre c'est l'offensive de l'espérance avec la volonté de faire face, sans faiblesse, mais sans aigreur, avec lucidité, c'est-à-dire en sachant que nous rencontrerons des difficultés, que nous aurons à résoudre des problèmes que personne d'ailleurs — ne nous faisons pas d'illusions — n'aura su prévoir ! C'est toujours la difficulté qu'on n'a pas prévue qu'il faut surmonter, surtout en matière internationale, et cela quel que soit l'aspect inventif du catalogue des obstacles qui nous est présenté par certains.

Monsieur le ministre, notre espérance est forte car nous voyons dessinées clairement, au-delà des décisions abstraites et techniques, les conditions et les étapes nécessaires à une relance décisive dans la construction européenne.

Cet espoir est légitime, mais, encore une fois, il n'exclut en aucune façon la lucidité ; car nous sommes des politiques et, à ce titre, nous faisons toujours la part des mythes, aussi séduisants fussent-ils, et nous savons les dissocier des grands projets.

Que l'on me permette à mon tour de citer Charles de Gaulle :

« Si doux que soient les rêves, les réalités sont là et, suivant qu'on en tient compte ou non, la politique peut être un art assez fécond ou bien une vaine utopie. »

Cette mise en garde, nous l'avons faite nôtre depuis longtemps et nous ne songeons pas un seul instant à nous en déprendre. Nous voudrions seulement qu'il en soit ainsi pour tout le monde, ce qui, hélas ! n'est pas toujours le cas ! Cet enseignement nous conduit en effet à penser que le goût du réalisme incite à rejeter les attitudes excessivement partisans ou volontairement équivoques.

Le réalisme et la lucidité nous font obligation de dresser un constat de la situation. La construction et l'unité de l'Europe — si on les veut vraiment — ont toujours été et seront affaire de force et de volonté. Cela suppose comme préalable que l'on écarte définitivement les mythes.

Nous ne sommes pas de ceux qui disent que l'alternative réside dans le fait d'être ou de ne pas être européen. Les échecs, les humiliations, parfois les divisions et les divergences qui n'ont cessé de ponctuer la constitution de la Communauté économique européenne nous sont bien trop familiers pour que nous songions à les dissimuler.

Le mythe, nous en connaissons la structure essentielle, qui est de prétendre qu'avec la paix retrouvée nous aurions assisté à la mise en œuvre *ex nihilo* d'une identité — j'allais dire uniformité — culturelle, de l'exercice inconditionnel de la solidarité des nations, d'une homogénéité qui serait une sorte de synthèse de l'hétérogène.

Avons-nous jamais tenu un tel langage ? Avons-nous jamais souscrit à de tels engagements ? Non. Nous avons rejeté ce mythe car nous savons combien il est encore plus illusoire et plus trompeur que n'importe quel autre.

Mes chers collègues, la lucidité, cependant, ne saurait être univoque ! Faut-il rejeter un mythe pour en cautionner un autre ? Avons-nous à faire un choix entre les tenants de l'idéologie européenne et les mises en garde contre « l'engrenage européen » ? Plus encore, une pareille alternative est-elle fondée ?

Certes, les craintes sont justifiées ; mais avons-nous jamais cherché à les nier ? Encore une fois, les risques encourus sont-ils déterminés par les structures et les traités, la détermination de nos gouvernants, ou par les déclarations et les états d'âme ?

Faut-il aborder l'avenir en spéculant sur la faiblesse éventuelle de gouvernants ? N'est-ce pas une singulière manière que de prétendre ainsi refuser l'abandon ? A moins qu'il ne s'agisse, par le biais de l'injure et de la menace, chez quelque esprit peu maître de ses réactions, de fomenter quelque mauvais coup contre les institutions ! Pour notre part nous refusons bien volontiers de le croire, encore que nous aurions peut-être besoin de quelques précisions. Mais, si tel était bien le cas sur l'ensemble de ces bancs, nous serions la plus grande majorité à défendre nos institutions. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Au-delà des querelles stériles — n'ayons pas peur des mots — à usage interne, existe-t-il un débat européen, existe-t-il pour la France une alternative ?

Notre réponse est très claire. Elle nous est dictée par le réalisme qui nous conduit à admettre que ce choix n'existe pas et ne peut exister pour la France si elle veut continuer à prospérer, maintenir son rôle et son rang, préserver son indépendance.

La seule alternative au renoncement et à l'abandon est marquée par le refus d'un repli sur soi-même qui nous conduirait inévitablement à l'étiollement et — pourquoi ne pas le dire — à la décadence.

Que serait notre économie si nous avions conservé les douces habitudes d'un protectionnisme antérieur au traité de Rome ? Que deviendrait notre agriculture si, au moment où l'on attaque violemment de toutes parts la politique agricole commune, des mains venaient se prêter aux entreprises qui cherchent ouvertement à affaiblir notre autorité ?

Encore une fois, l'Europe ne constitue en aucune façon un débat d'idées ! Il ne sert à rien de brandir des épouvantails ; seuls deux aspects sont à considérer : l'avenir économique de la France et le respect des engagements auxquels nous sommes liés par les traités.

Sur ce dernier point aussi, je voudrais vous faire part de notre sentiment.

Il y a les institutions, et leur respect nous fait par avance l'obligation de refuser toutes les vociférations, les préalables, les mises en garde que l'on chercherait à introduire sans préciser comment. Les traités ont fixé eux-mêmes le cadre d'exercice et les règles d'édification d'une Europe confédérale ; le Conseil européen fixe les orientations de la Communauté, dans le respect de la souveraineté des Etats, et l'Assemblée, dont les compétences sont définies par le traité de Rome — nous nous en réjouissons —, sera bientôt éleu au suffrage universel, offrant ainsi aux peuples de la Communauté la possibilité de participer plus activement à la nécessaire continuation de l'effort pour arriver à l'union européenne.

Pour notre part, nous nous attacherons à expliquer à nos compatriotes les espoirs qu'ils peuvent légitimement en attendre. Ces espérances résident dans la construction d'une Europe confédérale, c'est-à-dire d'une union qui permette de rapprocher les politiques des Etats en écartant toute domination, toute hégémonie. Le peuple français sera parfaitement éclairé sur la portée de son vote.

Il n'y a là aucun piège qui s'exercerait au détriment des intérêts nationaux ; ceux qui prétendent le contraire sont soit volontairement aveugles, soit tristement partisans. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Il est normal et juste qu'à la veille d'une telle échéance celle-ci suscite des réactions qui revêtent une certaine ampleur ; ces réactions, même les plus larges, nous paraissent souhaitables, et elles témoignent de la nécessaire diversité des opinions dans un pays démocratique. Mais en démocratie, au-delà du verbe, il y a, notamment sous la V^e République, les institutions, et celles-ci ne relèvent pas des opinions.

Nous souhaitons, dans l'intérêt des Européens et pour nous-mêmes, que l'on cesse en ce domaine de raisonner par analogie et que l'on s'attache à construire un modèle de développement spécifique susceptible de prendre en compte les diversités.

Il n'y a là aucune menace, mais simplement des difficultés coutumières qui sont connues de tous les familiers de la politique communautaire.

Il n'y a là aucun abandon, aucune hypothèque concernant la politique de la France...

M. Jean-Marie Daillet. Bien sûr !

M. Roger Chinaud. ... et, que je sache, aucun asservissement de notre économie.

M. Loïc Bouvard Très bien !

M. Roger Chinaud. Il y a tout simplement pour nous un défi, que la France se doit de relever afin de jouer pleinement son rôle, comme elle l'a fait après la signature du traité de Rome, au moment déjà où les chantages de l'apocalypse, parfois les mêmes, se plaisaient à énoncer les multiples dangers qui, à leurs yeux, menaçaient l'industrie de notre pays.

Lorsque l'on considère le résultat que j'évoquais tout à l'heure, ces craintes n'étaient-elles pas singulièrement démesurées ? Les Français, par leurs qualités, leur courage, leur travail, n'ont-ils pas triomphé d'une situation qui comportait inévitablement une part d'incertitude ? Ont-ils en quelque façon à rougir du résultat de leurs efforts ?

Les questions qu'on se pose à nous maintenant sont identiques. Mais les résultats acquis dans le passé devraient cependant contribuer à éclairer un peu plus les choix et à dominer les propos.

Aujourd'hui, nous voici devant le problème de l'élargissement.

Je rappellerai en premier lieu que les Communautés européennes, qui se sont constituées dans les années cinquante, se sont toujours refusées à l'autarcie, et vous le rappelez vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères. Le plan Schuman, qui fut à l'origine de la CECA, s'adressait, que je sache, à tous les Etats de l'Europe occidentale.

En second lieu, comme l'ont rappelé certains orateurs, les traités de Rome instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom, invitaient, lors de leur signature, l'ensemble des pays européens à s'associer ou à adhérer. Et les difficiles négociations conduites jusqu'en 1973 se sont traduites par la signature d'accords de nouvelles adhésions qui revêtent au plan mondial une importance capitale.

Aujourd'hui, l'Europe communautaire, comme par le passé, se trouve confrontée à une double tentation : celle du repli sur elle-même qui, en limitant ses ambitions, poserait le problème de son déclin et, à terme, de son unité et celle qui, à l'inverse, la pousse à s'agrandir, tout en tentant de renforcer sa cohésion et, par là même, ses structures.

Il appartenait à la France, selon nous, de se prononcer sur cette alternative ; elle l'a fait, et nous souscrivons, monsieur le ministre, à son choix.

Il est indéniable que, comme dans toute entreprise politique, l'élargissement comporte une part de risques ; mais il est non moins indéniable que ce risque est légitime, notamment pour la France, par le fait qu'il constitue à terme, pour elle — nous en sommes persuadés — un atout supplémentaire. Il est nécessaire que le pluralisme européen nous aide à équilibrer la puissance de la République fédérale d'Allemagne, en particulier.

Depuis la fondation de la Communauté, des étapes successives ont été franchies, si bien que, tôt ou tard, l'Europe devait être confrontée au problème de son identité dans ses frontières historiques et naturelles. Je partage tout à fait un sentiment qui a été exprimé tout à l'heure à cette tribune : il serait inconcevable que la France restât muette ou indifférente devant la question posée par le rééquilibrage de la Communauté.

La restructuration de l'Europe communautaire par la prise en compte des pays du sud de l'Europe est une démarche de nature essentiellement politique que la France n'avait pas le droit de ne pas soutenir. Il importe, en effet, d'avoir présent à l'esprit que la candidature des trois pays méditerranéens, au moment où ceux-ci ont levé toutes les hypothèques qui pesaient sur la nature démocratique de leur régime, reflète bien des problèmes qui sont essentiellement de nature politique.

Faut-il rappeler que les accords d'association ou de libre échange qui lient chacun de ces pays à la Communauté leur apportent, d'ores et déjà, un grand nombre d'avantages économiques et financiers ? Faut-il dissimuler qu'en raison de la teneur de ces accords un grand nombre de nos industriels souhaiteraient voir se concrétiser rapidement l'entrée de ces pays dans la Communauté puisque, d'ores et déjà, ils sont en concurrence avec les industriels de ces pays dans des conditions qui sont loin d'être toujours favorables ?

Toujours sur le plan industriel, pour ne prendre que cet exemple, l'Espagne sera obligée, en tant que membre de la Communauté, de faire disparaître les droits de douane et les taxes qui frappent actuellement les importations en provenance de la Communauté, autant d'instruments d'une politique protectionniste qui servent une économie en pleine croissance bien qu'inflationniste — alors que ses produits pénètrent librement le marché communautaire.

Il faut donc expliquer clairement qu'au plan économique le prix à payer pour l'adhésion sera l'objet d'une contribution commune et qu'en définitive une telle opération devrait se révéler bénéfique pour l'ensemble de la Communauté.

C'est pourquoi nous estimons, monsieur le ministre, qu'il y a, non un préalable politique à l'élargissement — et il ne doit pas y en avoir — mais la mise au point d'un ensemble de garanties concernant les problèmes économiques et sociaux. Il reste à déterminer quels seront les moyens les plus adaptés pour opérer un tel élargissement.

Le passage de la Communauté de neuf à douze membres implique, au regard de la cohérence interne et du caractère opératoire des décisions, une part de risque que personne ne peut songer à dissimuler. Les institutions communautaires subiront nécessairement, du fait de l'élargissement, des transformations tant dans leur composition que dans leur fonctionnement. La répercussion de certaines décisions sera rendue problématique dans certains pays qui ne sont pas toujours dotés de la structure administrative nécessaire à leur mise en œuvre ; je songe là particulièrement à la Grèce.

C'est pourquoi il était nécessaire d'envisager et de mettre à l'étude un projet susceptible d'améliorer le fonctionnement des institutions communautaires.

Nous devons être à l'avenir encore plus vigilants et nous proposerons à cet effet toutes les transitions nécessaires en matière agricole car l'élargissement, pour souhaitable qu'il soit, ne saurait s'effectuer au détriment de nos agriculteurs méditerranéens.

La production des vins, des fruits et des légumes et les plantations horticoles seront, certes, soumises à une concurrence accrue et d'autant plus vive que les charges salariales et sociales pèsent d'un poids beaucoup plus faible sur les coûts dans les pays candidats. En outre, ces productions arriveront dans une Communauté qui est déjà autosuffisante dans la plupart des cas.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable que les traités d'adhésion prévoient de longues périodes de transition et des clauses de sauvegarde efficaces, telle l'extension du système des prix minimaux à l'agriculture méditerranéenne, cela sans limite de durée jusqu'à ce que les conditions de prix entre la France et ses nouveaux partenaires soient suffisamment proches.

Mais, au-delà des mesures transitoires, il faut expliquer et faire comprendre à nos agriculteurs que l'élargissement sera pour les régions du grand Sud français l'occasion d'un vaste renouveau de leur agriculture, de leur industrie et de leur tourisme.

Le plan décennal du développement du Sud-Ouest avec ses quatre options prioritaires : accroissement des ressources locales, mise en œuvre d'une politique hardie de formation professionnelle, aide aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales, développement des moyens de communication, le tout doté d'un programme de 500 milliards de francs sera — nous en acceptons l'angure — la réponse efficace à un tel choix.

Il faut aussi mieux expliquer aux agriculteurs français producteurs de céréales, de viandes et de produits laitiers qu'ils mettront largement à profit l'obligation dans laquelle se trouveront les nouveaux Etats membres de respecter la préférence communautaire dans le domaine agricole.

Je rappelle que 78 p. 100 des importations agricoles de l'Espagne proviennent des Etats-Unis. Le jour où l'Espagne fera partie de la Communauté, elle sera bien obligée de respecter la préférence communautaire. Or qui, mieux que la France, pourra alors répondre aux besoins de l'Espagne ?

De façon plus générale, enfin, l'élargissement de la Communauté sera pour la France l'occasion de jouer pleinement le rôle qui devrait être le sien dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Monsieur le ministre, soyez certes prudent et vigilant ! Prenez le temps nécessaire pour mener à bien les négociations, afin que l'entrée de ces Etats dans la Communauté s'effectue dans les meilleures conditions possible. Bref, si vous me permettez un conseil un peu ramassé, faites mieux que cela n'avait été fait, par d'autres, pour préparer l'adhésion de la Grande-Bretagne !

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je souhaitais vous présenter. Bien sûr, il convient de les replacer dans le contexte de la politique générale.

Nous souhaitons, en effet, que l'Europe soit plus politique car, à notre sens, la Communauté économique européenne ne peut se limiter à cet assemblage de cerveaux qu'on appelle « Commission ». Cette Europe plus politique passe d'abord par le développement de l'action du Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement qui est la seule autorité politique légitime puisqu'elle est composée des autorités légitimes de chaque pays membre de la future confédération.

Mais cette Europe plus politique passe aussi par l'élection de juin de l'Assemblée européenne. Nous souhaitons que cette assemblée remplisse pleinement les pouvoirs qui lui sont accordés par le traité de Rome et que, pour le moment, elle n'exerce pas. Plût au ciel que cette relance politique de l'Europe ne soit pas gâchée par de mauvais débats, que je qualifierai de « débats retardés de politique intérieure » !

Quel sera, en définitive, le pouvoir essentiel de cette Assemblée parlementaire européenne ? Au risque de déplaire à certains, je le qualifierai d'une seule formule : « inciter sans relâche à l'harmonisation », qu'il s'agisse de la politique sociale, de celle des transports, de celle de l'énergie ou de celle de la culture.

Cette assemblée, parce qu'elle aura reçu — j'allais dire l'estampille — la dignité du suffrage universel sera mieux à même d'inciter, et c'est cela qui est important.

Incitation à l'harmonisation dans le respect de l'indépendance nationale, bien sûr ! Mais — et il faut peut-être le rappeler au début de cette campagne européenne — pour nous, l'indépendance nationale ne repose pas uniquement sur la défense, au demeurant pièce maîtresse de cette indépendance. Elle repose aussi sur le développement économique et sur notre capacité à tenir notre place dans le monde.

Nous sommes persuadés que c'est sur le front extérieur que la France gagnera ou perdra son avenir. Et ce front extérieur ne nous paraît solide pour la France qu'à l'intérieur de cette Europe confédérale que nous appelons depuis si longtemps de nos vœux et pour laquelle nous nous sommes toujours battus, mais avec cohérence, à visage découvert et sans équivoque.

Nous sommes d'ailleurs certains que le bilan de vingt ans de participation à la Communauté est garant de notre espérance et de notre développement pour demain.

Oui, monsieur le ministre, nous voulons une Europe organisée et nous vous remercions des premiers efforts qui ont été accomplis sur le plan monétaire. Les difficultés que rencontre la proposition française ne doivent pas constituer une raison d'abandon.

Oui, nous voulons une Europe élargie, mais l'une des premières conditions de l'élargissement doit être le respect de la démocratie par les pays candidats.

Oui, nous voulons aussi une Europe ouverte, sur le tiers monde et sur l'Afrique notamment, mais aussi, et résolument, sur le monde moderne et sur les problèmes de l'humanisme d'aujourd'hui.

Monsieur le ministre, pour nous, tout est politique. Pour réussir cette nouvelle étape de cette grande entreprise, pour faire face aux difficultés, dont celles de l'élargissement, il faut une France solide et rassemblée (*applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française*) et une majorité débarrassée de ses arrière-pensées et sans complexe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pourquoi, en effet, aurions-nous des complexes sur la capacité des Français ? Pourquoi aurions-nous, çà ou là, des complexes sur la qualité de dirigeants que nous avons été contents de trouver dans des périodes difficiles et qui ont évité, notamment en 1974, que la France ne bascule vers un autre régime ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Nous ne sommes certainement pas des partisans de l'abandon de la souveraineté nationale, mais nous voudrions que l'on ne soit nulle part partisan de l'abandon d'une certaine dignité. Que voulez-vous, mes chers collègues, nous ne croirons jamais à la triste, à l'étroite, à la cynique aigreur.

Non, nous ne croyons qu'en la France. C'est pourquoi nous avons la garantie de son espérance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, si le groupe communiste a proposé que l'Assemblée nationale débâte des projets d'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne, à la Grèce et au Portugal, c'est pour que toute la lumière soit faite sur les dessous de cette entreprise, dont l'extrême danger pour notre pays est chaque jour mieux ressenti.

Il ne s'agit évidemment pas de transformer ce débat — contrairement à ce que souhaitent certains — en un préalable dont la tenue justifierait de commodes ralliements.

Notre ambition, dans cette discussion que ne concluera malheureusement aucun vote, malgré notre souhait, est de faire apparaître la vérité.

La vérité, d'abord, sur la nature réelle du Marché commun actuel, que même ses partisans estiment dominé par les forces de la finance, au mépris des promesses faites lors de la signature du traité de Rome, il y a plus de vingt ans.

La vérité, ensuite, sur les conséquences qui résulteraient pour notre peuple de l'élargissement de la CEE aux trois pays candidats, aux plans économique, social et politique.

La vérité, enfin, sur les objectifs réels visés par les artisans de cet élargissement, qui sont très différents des proclamations visant à camoufler des buts inavouables.

Il est aujourd'hui instructif de consulter les journaux relatant les déclarations des divers hommes politiques au moment de la constitution du Marché commun européen.

Hormis les communistes, tous promettaient quasiment le paradis sur terre dans l'Europe intégrée.

Avec la Communauté économique européenne, d'après eux, la prospérité était assurée à nos productions industrielles.

Or c'est sur directives communautaires que nos mines ont été fermées et qu'elles ferment encore, même là où existent des réserves considérables de charbon.

C'est sur directives communautaires que la sidérurgie française est démantelée, licenciant ses travailleurs par dizaines de milliers, créant de véritables régions sinistrées, des régions assassinées, là où réside le meilleur potentiel industriel de pays, tandis que les cartels de triste mémoire se reconstituent sous la domination des Krupp et des Thyssen.

C'est sur directives communautaires que sont liquidées des pans entiers de nos industries textiles, de la construction et de la réparation navale.

Et l'on pourrait continuer l'énumération des usines cassées, des régions désindustrialisées, où le droit de vivre au pays est refusé aux populations qui y aspirent, dans cette Communauté européenne de sept millions de chômeurs.

Les mêmes proclamaient que le Marché commun agricole était là la chance assurée pour l'agriculture française.

Or jamais la situation n'a été aussi mauvaise non seulement pour nos paysans, qui voient diminuer leur pouvoir d'achat pour la cinquième année consécutive et qui sont chassés massivement de la terre, mais aussi pour notre agriculture en tant que secteur productif fondamentalement indispensable à l'équilibre de notre économie, de nos régions et d'un véritable aménagement du territoire.

Et les raisons de cette situation, dont la gravité a été soulignée dans le débat budgétaire par le ministre de l'agriculture lui-même, reconnaissant qu'on « assiste à un transfert des productions agricoles de France vers des pays comme la Hollande ou l'Allemagne fédérale », ne relèvent en rien d'une quelconque faiblesse de la compétence ou de la productivité du travail de nos agriculteurs. Il s'agit uniquement des décisions politiques prises au sein du Marché commun, avec l'accord de votre Gouvernement, et qui sont contraires à nos intérêts nationaux.

Chacun sait, en effet, que les dispositions artificielles, dont vous parliez il y a quelques instants, monsieur le ministre, avec notamment les montants compensatoires qui pénalisent nos agriculteurs, n'existeraient pas si l'Allemagne fédérale n'en tirait pas avantage ; il en est de même pour les entorses permanentes à la règle de la préférence communautaire.

Or, en faisant de l'Allemagne le banquier du nouveau système monétaire européen, dominé par le deutsche Mark, qui vient de recevoir les encouragements des maîtres du dollar, vous renforcez la puissance et l'hégémonie de ce pays sur le Marché commun, créant les conditions du maintien et de l'aggravation de ces distorsions et portant de nouveaux coups aux intérêts de la France.

Et les projets d'élargissement aggraveraient considérablement les conditions actuelles, déjà très nocives pour notre peuple.

Au plan économique, tous les experts reconnaissent que cet élargissement aurait les plus graves conséquences, tant pour notre agriculture que pour des secteurs industriels entiers, non seulement pour les régions méridionales, mais pour toutes les régions qui se trouveraient atteintes par le déclin qui en résulterait.

La commission des Communautés européennes, dans son document officiel n° 630 — qui serait resté confidentiel comme beaucoup d'autres si Georges Marchais n'en avait révélé le contenu au cours de son voyage dans le Midi — confirme que l'élargissement accentuerait les déséquilibres entre le sud et le nord de l'Europe, au détriment du Sud ; porterait de graves coups à des secteurs agricoles comme ceux du vin, des fruits et des légumes ; aggraverait la crise dans les secteurs industriels comme ceux du textile, de la sidérurgie, des chantiers navals, de la chaussure ; serait enfin une catastrophe dans un secteur comme celui de la pêche maritime.

Au plan social, les menaces ne sont pas moindres. Un autre document de la commission européenne du 20 avril 1978 existe que la CEE élargie ferait plus que totaliser le chômage qui existe

actuellement dans chacun des douze pays, du fait des régressions industrielles et agricoles constatées chez les Neuf et du fait de l'énorme exode des populations rurales qui se produirait dans les pays candidats. L'hypothèse de neuf millions de chômeurs dans l'Europe élargie est considérée comme certaine.

Par ailleurs, le faible niveau des conditions sociales et des salaires dans les pays candidats par rapport à la moyenne enregistrée dans la Communauté actuelle, se situant souvent en deçà de 50 p. 100, ne constituerait pas seulement un facteur de régression économique dans notre pays, mais aussi un moyen de pression sur les conditions sociales de nos travailleurs.

Enfin, au plan politique, l'élargissement ne ferait que renforcer le poids de l'Allemagne fédérale dans la Communauté, du fait des liens privilégiés qu'entretient ce pays avec l'Espagne et le Portugal notamment.

Les protagonistes de l'élargissement de la CEE ne cachent pas leur volonté d'accompagner l'adhésion des pays candidats d'une escalade dans la voie de la supranationalité, notamment en substituant la règle de la majorité à celle de l'unanimité pour les prises de décisions au conseil des ministres européens.

La communication de la commission des Communautés du 20 avril l'indique clairement — page 16 — en déclarant qu'il vaudra « tenir compte de la nécessité d'améliorer les conditions de fonctionnement des institutions communautaires de manière à compenser l'alourdissement du processus de décision qui résultera de la présence d'un plus grand nombre d'Etats membres. Cette adaptation doit viser, notamment, le recours au vote à la majorité, et l'augmentation des compétences de la commission ».

C'est clair et net.

C'est ce que proposent également le ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Genscher, et plus ou moins clairement les unions européennes des partis auxquelles seul le parti communiste français n'adhère pas.

Quant au chancelier Schmidt, relayé en France — tout le monde le sait — par MM. Fourcade et Lecanuet, il n'hésite pas à parler fort, en affirmant que l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel lui donnera des pouvoirs nouveaux et importants.

D'ailleurs, nous sommes déjà entrés dans l'engrenage puisque hier cette Assemblée européenne a tenté d'accroître ses pouvoirs budgétaires.

Devant l'émotion soulevée dans notre pays par de telles déclarations, le chef de l'Etat, le Premier ministre et plusieurs ministres ont essayé de tirer un rideau de fumée.

Mais comment être rassuré par ces apaisements, lorsque l'on sait que le 10 décembre 1974, M. Giscard d'Estaing a signé un communiqué avec les neuf chefs d'Etat européens, aux termes duquel l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne devait s'accompagner « d'un élargissement de ses compétences notamment par l'action de certains pouvoirs dans le processus législatif des Communautés ».

Or les Français doivent savoir que le système du vote à la majorité au conseil des ministres européen venant remplacer le droit de veto actuel de la France, tout comme l'extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne, signifierait que des majorités étrangères pourraient imposer légalement des décisions mettant en cause les intérêts de notre pays.

Telle est pourtant la conséquence des projets d'élargissement de la Communauté européenne.

Vous le savez bien, mais vous n'osez l'affirmer, car vous craignez la réaction des Français.

L'intégration accentuée de la France dans cette Europe placée sous domination de l'Allemagne fédérale agissant d'ailleurs — comme tout le monde le sait — en tant que relais des Etats-Unis, aurait d'autres répercussions, non moins graves.

La dilution de la France dans ce bloc Ouest européen, en plus des atteintes portées aux plans économique, social et politique, n'épargnait pas les domaines culturels où d'ores et déjà des projets d'uniformisation de la culture sont au point : ceux-ci visent à étouffer notre culture nationale et régionale qui s'inspire des riches traditions démocratiques et populaires de notre pays, pour aboutir à l'uniformisation dans le moule américain.

Il en est de même au plan militaire où tout un processus est en cours, en liaison avec l'OTAN, pour standardiser les armements avec l'aval de Washington et de Bonn, afin, comme l'écrit un bulletin européen, de créer une situation « irréversible ». L'objectif est évidemment de faire renaître de ses cendres la sinistre « communauté européenne de défense » qui permettrait à l'Allemagne fédérale d'accéder à la bombe atomique, cette CED qu'il y a maintenant vingt-quatre ans les patriotes français unis ont repoussée.

L'escalade vers plus de supranationalité, que la commission européenne considère comme intimement liée à l'élargissement, ne ferait qu'accroître le caractère bureaucratique et centraliste des institutions communautaires.

Il est surprenant à ce sujet, que tous ceux qui s'insurgent, en France, contre ce qu'il est convenu d'appeler le « jacobinisme », et qui proclament leur attachement à la décentralisation, voire pour certains à l'autogestion, acceptent de cœur cette centralisation bureaucratique jamais atteinte nulle part et génératrice de tant de gaspillages financiers et humains et de tant d'arbitraire.

Passant en revue les perspectives néfastes pour la France des projets d'élargissement de la CEE, on ne peut s'empêcher de se poser cette question : pourquoi malgré les dangers extrêmes que comporte cet élargissement pour notre peuple, le Gouvernement pousse-t-il les feux avec tant d'ardeur pour la réalisation de ces projets ?

Certes, ce ne sont pas les tentatives de justification qui manquent. On peut même dire qu'elles se renouvellent de façon assez pittoresque, sans doute parce qu'elles s'usent vite.

La dernière en date, exprimée par le Chef de l'Etat, ne manque pas d'audace, puisqu'il a comparé la France à une vieille fille destinée à montrer en graine, si l'élargissement ne se faisait pas. Mais la trivialité n'a jamais tenu lieu de démonstration.

Auparavant, nous avions eu droit — et vous les avez renouvelées — à des proclamations suivant lesquelles l'adhésion des pays candidats au Marché commun était le seul moyen de consolider leur démocratie.

Tout en étant des plus sceptiques sur les chances d'une éventuelle consolidation de leur régime démocratique, qui pourrait résulter pour ces pays de leur entrée dans l'Europe des multinationales et des « interdits professionnels », l'argument avancé est des plus faibles. Car si tous les pays qui ont besoin de consolider leur démocratie devaient adhérer au Marché commun, la liste serait longue.

L'argument de la solidarité avec les peuples d'Espagne, du Portugal et de la Grèce a été, lui aussi, mis en avant.

Sur ce plan, comme sur celui de l'aide à la démocratie dans ces pays, vous devriez être plus discrets.

Car qu'avez vous fait, vous et les autorités du Marché commun, pour aider les peuples d'Espagne, de Grèce et du Portugal à se débarrasser des régimes dictatoriaux et fascistes ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

La solidarité ne venait pas alors de votre gouvernement, qui entretenait les meilleurs rapports avec ces dictatures — tout le monde s'en souvient — mais des forces démocratiques, avec à leur tête le parti communiste français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous qui avons apporté une solidarité agissante et efficace à ces peuples pour les aider dans leur lutte pour la démocratie, nous sommes, aujourd'hui comme hier, à leurs côtés.

Nous sommes, par exemple, aux côtés des démocrates d'Espagne pour les aider dans leur lutte contre les nostalgiques du franquisme qui tentent d'entraver l'évolution vers la démocratie.

Nous ne voyons aucune contradiction entre ce devoir de solidarité et la défense prioritaire de notre peuple, de notre pays, menacés par cet élargissement.

M. André Tourné. Très bien !

M. André Lajoinie. Que certains inventent des épithètes pour caricaturer cette position — qui rencontre, j'ai pu le vérifier dans le Midi, une audience croissante — nous importe peu.

Nous sommes et restons des internationalistes tout en étant toujours mieux des patriotes, fidèles en cela aux enseignements de Jaurès. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mais revenons-en aux explications que vous apportez, monsieur le ministre, pour justifier cet acharnement à soutenir l'élargissement de la CEE. Tout montre qu'il ne s'agit que de prétextes.

Les véritables raisons qui vous sont communes avec les autres gouvernements de la CEE sont inavouables.

Il s'agit, d'une part, de répondre aux objectifs des multinationales à base européenne qui escomptent d'énormes profits avec l'intégration des trois pays candidats dans la CEE, en profitant de cet immense réservoir de main-d'œuvre à bon marché, même s'il faut pour cela déménager les entreprises de chez nous pour les installer sur place, licencier en France des dizaines de milliers de travailleurs, ruiner des branches agricoles entières.

Il s'agit, d'autre part, de profiter de cet élargissement pour accentuer le caractère supranational du Marché commun, afin de contenir le mouvement démocratique et populaire dans les

pays membres, et plus particulièrement en France où vos assises sociales et politiques restent étroites malgré les efforts que vous déployez.

Que vous puissiez demain vous appuyer sur les forces étrangères pour faire face à notre peuple qui lutte pour plus de démocratie est une hypothèse qui ne vous déplaît pas et qui pèse lourd dans vos choix.

C'est tout à fait conforme aux traditions de la bourgeoisie versaillaise auxquelles des membres éminents de votre majorité se réfèrent peut-être lorsqu'ils parlent du « parti de l'étranger ».

Ce que nous voulons, nous communistes, en nous opposant à l'élargissement de la Communauté européenne, c'est une France indépendante, maîtresse de son destin, libre de ses choix. En même temps, nous voulons l'Europe. Non pas celle du grand capital, non pas celle de l'exploitation renforcée et du chômage, mais l'Europe des travailleurs, du progrès social et du plein emploi.

Nous voulons l'Europe de la coopération, une coopération loyale et mutuellement avantageuse, entre partenaires égaux et libres.

Nous voulons l'Europe de la démocratie, des libertés et de l'autogestion.

Nous voulons l'Europe indépendante, l'Europe de la paix et de la sécurité, du refus de la politique des blocs.

C'est ce qu'affirme la proclamation adoptée par notre comité central, en vue des prochaines élections européennes, concrétisée par les vingt propositions que défendront les députés communistes, au sein de l'Assemblée européenne qui sera élue en juin prochain.

Cette orientation, conforme aux engagements du programme commun, n'est nullement synonyme d'un quelconque repliement filieux.

La France ne peut connaître que le déclin en s'enfermant dans le Marché commun, où elle est dominée par l'impérialisme ouest-allemand, alors qu'il y a pour notre pays un rôle mondial considérable à jouer, conforme à nos traditions et à nos moyens. L'élargissement et l'intégration supranationale conduiraient notre pays au déclin, à la dépendance, le réduiraient au rang de province secondaire de l'empire américano-germanique.

Nous refusons ce terrorisme intellectuel qui sévit depuis maintenant vingt ans et qui tend à faire considérer comme vérité première qu'un pays comme la France n'a d'avenir qu'en étant intégré, dilué, soumis, dans un bloc dominé par les forces d'outre-Rhin et d'outre-Atlantique. Tout plaide pourtant contre ce schéma de vassalisation.

Il y a d'abord l'expérience des vingt années de Marché commun qui, au lieu de l'âge d'or promis, a apporté le chômage, la casse des usines, l'élimination de la moitié des paysans, les déséquilibres régionaux accentués.

Il y a ensuite l'expérience de pays développés, y compris de pays européens, pourtant de dimension moindre que le nôtre, qui n'étant pas intégrés dans un bloc comme la CEE résistent mieux à la crise, en sauvegardant leur libre choix et en développant leur coopération « tous azimuts » avec tous les pays, que ceux-ci soient capitalistes développés, socialistes ou en voie de développement.

Nos échanges se détériorent avec les pays du Marché commun et cette évolution ne nous montre-t-elle pas que nous ne devons pas chercher notre voie en nous confinant dans ce cadre étroit, mais en développant la plus large coopération dans une Europe démocratique, qui respecterait notre souveraineté nationale, et hors de cette Europe, avec tous les pays sur la base de notre libre détermination et avantages réciproques ?

L'élargissement du Marché commun — avec la marche à la supranationalité qui en est le corollaire — tournerait le dos à cette perspective qui, avec les réformes démocratiques profondes que nous proposons, permettrait de sortir le pays de la crise.

C'est pourquoi nous avons engagé un combat tenace et persévérant pour faire échec à l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans la CEE.

Toute l'astuce des partisans de cet élargissement consiste, pour empêcher la prise de conscience indispensable, à prétendre que celui-ci est en quelque sorte fatal et inévitable.

Et à partir de cette prétendue fatalité, on croit endormir la vigilance du pays, en faisant état de « garanties » de « pré-alables », de « périodes de transition », de « clauses de sauvegarde », qui, étant inscrits dans le traité d'adhésion, rendraient l'opération acceptable.

Mais chacun sait que le traité de Rome instituant le Marché commun est lui aussi plein de « garanties » et de « périodes transitoires », qui n'ont jamais été appliquées. Qui peut prétendre que les nouvelles promesses seront tenues alors que celles qui figurent dans le traité de Rome ne l'ont pas été ?

Nous dénonçons ce bluff suivant lequel l'élargissement de la Communauté est en quelque sorte acquis.

L'opposition à ces funestes projets s'élargit dans le pays. Au cours des mois qui viennent, le rassemblement national qui se crée peut devenir suffisamment fort pour leur faire échec.

La volonté populaire en se développant peut obliger votre gouvernement à faire usage de son droit de veto au Conseil européen pour refuser l'élargissement. Elle peut empêcher notre Parlement de ratifier le traité d'adhésion.

Alors, mesdames et messieurs, il faudra prendre vos responsabilités. Les communistes prennent les leurs en se prononçant sans équivoque contre l'élargissement projeté. Car à un moment donné, c'est de vous que tout dépendra. C'est de vous que dépendra l'adoption ou le refus par le Parlement du traité d'adhésion.

Il ne s'agira pas comme aujourd'hui de s'en tirer par des discours plus ou moins ambigus. Il faudra répondre de votre vote devant les millions de travailleurs menacés dans leur vie, dans leur emploi, par cet élargissement.

Les choses sont claires. Les Français doivent le savoir. Si le Parlement français ne ratifie pas le traité d'élargissement de la CEE, celui-ci n'entrera pas en vigueur. Ce traité ira rejoindre celui de la CED dans les archives de l'histoire, dans les archives des mauvais coups avortés.

Soyez sûrs que nous ne ménagerons pas notre peine pour que d'ici là la conscience de ces dangers gagne en force et en profondeur pour faire échec à cette entreprise.

En disant non, résolument non à l'élargissement de la Communauté européenne, nous avons conscience de défendre les intérêts légitimes de notre peuple ; nous avons conscience de lutter contre tout pas en direction de la supranationalité et pour la souveraineté nationale ; nous avons conscience d'engager le bon combat contre l'Europe germano-américaine des grandes affaires et pour l'Europe de la démocratie, l'Europe des travailleurs, l'Europe des peuples. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, l'heure ne nous permet pas d'entendre également ce matin M. Michel Debré, comme il avait été envisagé.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'élargissement de la Communauté économique européenne.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.